



**Analytischer Bericht**  
der Gemeinderatssitzungen  
**Compte rendu analytique**  
des séances du conseil communal

No 1/2026

Sitzung vom / Séance du 26.01.2026





# VILLE DE LUXEMBOURG

## COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



**Maurice Bauer**  
(CSV)



**Lydie Polfer**  
(DP)



**Simone Beissel**  
(DP)



**Laurent Mosar**  
(CSV)



**Corinne Cahen**  
(DP)



**Patrick Goldschmidt**  
(DP)



**Paul Galles**  
(CSV)



**Pascale Krombach-  
Arend** (DP)



**Anne Kaiffer**  
(DP)



**Claude Radoux**  
(DP)



**Colette Mart**  
(DP)



**Sylvia Camarda**  
(DP)



**Robert L. Philippart**  
(DP)



**Angélique Bartolini**  
(CSV)



**Bob Biver**  
(CSV)



**Emilie Costantini**  
(CSV)



**David Wagner**  
(déi Lénk)



**Fabricio Costa**  
(Déi Gréng)



**Nicolas Back**  
(Déi Gréng)



**Christa Brömmel**  
(Déi Gréng)



**François Benoy**  
(Déi Gréng)



**Liudumila Branca**  
(Déi Gréng)



**Maxime Miltgen**  
(LSAP)



**Gabriel Boisante**  
(LSAP)



**Antonia Afonso  
Bagine** (LSAP)



**Marie-Marthe Muller**  
(LSAP)



**Tom Weidig**  
(ADR)



# ORDRE DU JOUR

## de la séance du lundi 26 janvier 2026

### EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Affaires de personnel des Hospices civils	25
II	Affaires de personnel de l'Office social	25
III	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	25

### EN SÉANCE PUBLIQUE

	Minute de silence à la mémoire de Monsieur Robert Goebbels, Madame Vronny Krieps et Madame Colette Flesch	25
IV	Questions posées par des conseillers communaux	26
	1) Question urgente de Madame la conseillère Muller au sujet des déguerpissements	26
	2) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des défibrillateurs automatiques externes (DAE) dans l'espace public	26
	3) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet l'adaptation des terrains multisports aux besoins actuels des usagers	27
V	Circulation	28
VI	Conventions	29
VII	Devis de travaux	34
	Projet relatif au réaménagement de l'ancien parking provisoire adjacent au Stade de Luxembourg	34
VIII	Urbanisme	36
	1) Modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Kennedy Sud – Zone A1 » (Kirchberg)	36
	2) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE « secteur protégé du Pfaffenthal [SPR-pf] »	36
	3) Classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 11, 13 et 15, rue Auguste Lumière (avis)	37
	4) Classement comme patrimoine culturel national du bâtiment sis 12, rue de Wiltz (avis)	37
	5) Lotissements de terrains	38

IX	Plan pluriannuel de financement : présentation et discussion	38
X	Adaptation du règlement-taxé	43
XI	Subsides	43
XII	Affaires judiciaires	43
XIII	Office social	43
XIV	Création, suppression et conversion de postes	43
	Démission de Madame la conseillère Linda Gaasch en tant que conseillère communale	43

Vers les archives  
*livestream* des séances  
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

**I AFFAIRES DE PERSONNEL DES HOSPICES CIVILS**

**II AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL**

**III AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG**

En séance publique

**MINUTE DE SILENCE À LA MÉMOIRE DE MONSIEUR ROBERT GOEBBELS, MADAME VRONNY KRIEPS ET MADAME COLETTE FLESCH**

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Après s'être réjouis ensemble de la nouvelle année 2026 et s'être souhaité bonne chance le 5 janvier dernier à l'occasion des vœux du Nouvel An de la Ville de Luxembourg, un ancien collègue est décédé le 6 janvier à l'âge de 81 ans : *Robert Goebbels* est décédé de manière inattendue pendant des vacances à l'étranger.

Robert Goebbels a été membre du conseil communal de la Ville de 1976 à 1984 et de 1999 à 2005. Il a toujours exprimé ses opinions de manière ouverte et claire, et s'est toujours efforcé de faire avancer notre ville.

Robert Goebbels était un journaliste engagé. Plus tard, il a porté son engagement et ses convictions dans la vie politique. J'ai appris à connaître Robert Goebbels au sein du conseil communal, mais surtout dans le cadre de sa longue carrière de ministre (du 20 juillet 1984 au 7 août 1999). Il était d'abord secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur, ensuite ministre de l'Économie, des Transports et des Travaux publics, et à partir de 1995, ministre des Travaux publics et de l'Énergie. Dans ma fonction de bourgmestre, j'ai souvent eu l'occasion de discuter et de travailler avec lui. Nous n'étions pas toujours d'accord. Nous avons par exemple beaucoup discuté de la mise en œuvre du projet de la Cité judiciaire et de son emplacement. Le gouvernement a pris sa décision. Pour les projets qui visaient à désengorger la ville du trafic de transit, le ministre Goebbels a pu compter sur notre soutien. Je pense par exemple au projet de construction de la route du Nord, pour lequel l'opposition des autres rangs politiques a été plus vive. Les divergences d'opinion font partie du débat politique. Robert Goebbels défendait ses convictions.

Avant tout, Robert Goebbels était aussi un père de famille très chaleureux. Dans leur nécrologie, sa fille et son fils ont décrit leur père comme la personne aimante qu'il était. J'ai également eu l'occasion de rencontrer son épouse. Au-delà de son grand engagement politique, Robert Goebbels a toujours eu un grand plaisir à recevoir ses amis chez lui et à cuisiner pour eux. La nouvelle de son décès inattendu nous a tous profondément affectés. La Ville de Luxembourg gardera un excellent souvenir de Robert Goebbels.

Cinq jours après l'annonce du décès de notre collègue Robert Goebbels, la triste nouvelle de la mort de *Vronny Krieps* nous est parvenue. Et le décès de Vronny Krieps, qui s'est éteinte à l'âge de 75 ans, était également totalement inattendu. Elle est décédée pendant ses vacances, après y être tombée malade.

Vronny Krieps était membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg depuis janvier 2000. Pour les élections communales d'octobre 2023, elle ne s'était pas représentée. Elle s'est engagée avec cœur et âme pour les citoyens de la Ville, en particulier pour ceux qui ont moins de chance dans la vie. Vronny Krieps n'était pas seulement membre du conseil communal, elle était également présidente de la commission de la mobilité, qu'elle dirigeait d'une main ferme, rigoureuse, mais aussi juste. Vronny Krieps a également été présidente de la commission des finances et de la commission du développement urbain. En tant que présidente de la commission des finances, Vronny Krieps nous a guidés avec rapidité et équité à travers les discussions sur le budget. De 2004 à mars 2025, Vronny Krieps a été membre de la commission administrative des Hospices civils de la Ville de Luxembourg. Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 septembre 2024, elle a été présidente de l'Office social. Vronny Krieps a justifié sa démission de ces fonctions par sa volonté de consacrer plus de temps à sa vie privée, à sa famille. Cela ne l'a pas empêché de continuer à s'engager. Au nom du collègue échevinal et du conseil communal, nous présentons nos sincères condoléances à sa famille. Pendant toutes ces années, Vronny Krieps a fait preuve d'un grand engagement et de nombreuses personnes lui doivent d'avoir reçu de l'aide. Nous garderons tous un excellent souvenir de Vronny Krieps.

Le 21 janvier 2026 au matin, la triste nouvelle du décès de *Colette Flesch* nous est parvenue. Colette est décédée paisiblement dans son sommeil. Ceux qui connaissaient mieux Colette étaient au courant des problèmes de santé qu'elle avait connus ces dernières années. C'est avec une grande admiration que nous avons vu comment Colette a porté ce fardeau avec courage, discipline et dignité et a toujours participé avec grand plaisir aux événements organisés par la Ville de Luxembourg.

Ces derniers jours, la presse a largement évoqué la carrière politique de Colette Flesch. À de nombreux niveaux, Colette a ouvert des portes et j'en ai également profité. Elle a ouvert la voie à toute une génération de jeunes politiciens et s'est engagée pour une meilleure compréhension des jeunes femmes – sans vouloir forcer les choses. Colette Flesch était ferme sur ses convictions et les a toujours exposées sans exercer aucune pression. Ce trait de caractère lui a valu le respect de tous.

Elle était souvent la première : la première femme dans la fonction de bourgmestre au Luxembourg, la première Vice-Première ministre, la première ministre des Affaires étrangères et la première présidente du parti DP. Colette Flesch a exercé ces fonctions avec beaucoup de naturel, d'honnêteté et d'équité, ce qui explique que ses idées, qu'elle a toujours défendues avec conviction, ont trouvé l'adhésion de nombreuses personnes.

Colette Flesch a exercé la fonction de bourgmestre de la Ville de Luxembourg du 23 décembre 1969 à décembre 1980. Au cours de sa longue carrière politique, elle a également été députée. Sa période de députée a été marquée par d'importants dossiers qu'elle a toujours défendus, dont l'égalité des femmes et l'égalité des droits pour les femmes mariées. Colette Flesch a défendu la libéralisation de l'avortement et l'abolition de la peine de mort. Colette s'est engagée corps et âme pour ses causes et ses convictions, et nous lui en sommes reconnaissants.

Je ne peux pas aborder toutes les causes pour lesquelles Colette Flesch s'est engagée. Je voudrais néanmoins

m'attarder sur un engagement, car il révèle des traits de caractère importants de Colette. Elle était une sportive passionnée. En tant qu'escrimeuse, elle a participé trois fois aux Jeux olympiques. Pour atteindre ces performances sportives, il faut de la volonté et de la persévérance. On apprend à gagner, mais aussi à perdre, et à faire avec. On apprend à ne pas abandonner. Il faut de la volonté pour travailler sur soi, mais aussi de l'esprit d'équipe et de la cohésion. Ce sont ces qualités que Colette Flesch a transposées dans son activité politique, des qualités qui ont fait qu'elle était une personne aussi respectée et appréciée. Colette était une personne merveilleuse et on peut lui être reconnaissant pour son amitié, pour les bons moments - et aussi les moments plus tristes - que nous avons passés ensemble. Je lui en suis personnellement très reconnaissant. Au nom du collège échevinal et du conseil communal, je tiens à présenter nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis et à les assurer que nous n'oublierons jamais Colette.

*Le conseil communal observe une minute de silence à la mémoire de Robert Goebbels, Vronny Krieps et Colette Flesch.*

#### IV QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

##### 1) Question urgente de Madame la conseillère Muller au sujet des déguerpissements

**Madame Marie-Marthe Muller (LSAP) :** J'ai posé cette question en date du 5 janvier 2026 pour me renseigner au sujet d'un couple qui devra quitter un logement social appartenant à la Ville. Selon les informations dont nous disposons, cette décision repose sur plusieurs éléments liés à la situation personnelle des personnes concernées.

Après avoir pris contact avec les services compétents de la Ville et avec l'Office social, il apparaît qu'aucun service communal n'est actuellement en mesure d'assurer un accompagnement adapté à ces personnes. Je tiens à souligner que les services de la Ville accomplissent leur mission avec professionnalisme et engagement et fournissent un travail de grande qualité. La situation constatée semble donc relever de limites structurelles.

Le couple en question a besoin d'un encadrement intensif et n'est pas en mesure de vivre de manière autonome. C'est pourquoi la Ville doit assumer sa responsabilité sociale et veiller à ce que ces personnes ne se retrouvent pas sans solution de logement appropriée. Bien que le régime spécial instaurant une trêve hivernale ne soit plus en vigueur depuis 2023, la Ville conserve néanmoins une responsabilité morale et sociale à l'égard des personnes concernées, en particulier dans un contexte de conditions climatiques hivernales et de risques accrus pour la santé.

- Quelles alternatives concrètes sont actuellement prévues pour les personnes concernées ?
- Est-ce qu'il existe une solution d'hébergement adaptée et est-ce qu'un accompagnement approprié est assuré ?
- Comment la Ville veille-t-elle, d'une manière générale, à ce que de telles mesures ne contribuent pas à augmenter le nombre de sans-abris ?

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** J'apprécie l'engagement de Madame la conseillère Muller envers ses concitoyens,

et je pense que tous les membres de cette assemblée, tous partis confondus, partagent le même engagement. Au cours des semaines passées, j'ai fourni à Madame la conseillère Muller en toute transparence toutes les informations dont je disposais.

Le logement loué à la femme en question se trouve dans un état tellement déplorable qu'il devra être entièrement rénové, ce qui coûtera des centaines de milliers d'euros aux contribuables. Il s'agit déjà du deuxième logement laissé dans un tel état. Les photos que j'ai transmises à Madame la conseillère Muller montrent l'étendue des dégâts : des trous dans les murs, des portes fortement endommagées, des robinets arrachés, etc. Le logement se trouve dans un état insalubre, jonché de déchets et d'excréments de chiens. Des excréments de chiens ont également été trouvés à plusieurs reprises dans la boîte aux lettres des voisins. Le courrier des voisins arrive actuellement à l'Hôtel de Ville.

La Ville fait tout son possible dans le domaine social et n'hésite pas à investir dans ce domaine. Cependant, la Ville n'est pas le ministère de la Santé et n'a pas les moyens d'accompagner de manière appropriée les personnes concernées, ce qui, dans ce cas, impliquerait probablement un accompagnement psychiatrique professionnel. Il faut être prêt à accepter de l'aide. Si une personne a, par exemple, un rendez-vous à l'Office social et ne s'y présente pas, si elle ne montre aucune volonté de coopérer et refuse toute aide, l'assistant social se retrouve tôt ou tard dans une impasse.

Un problème supplémentaire réside dans le fait que les personnes concernées possèdent des chiens et ne peuvent donc pas être accueillies dans un foyer.

Comme l'a indiqué vendredi dernier par téléphone le Service Logement à Madame la conseillère Muller, la procédure est en cours, mais les habitants ne doivent pas quitter le logement immédiatement. Cependant, il est inévitable qu'ils doivent quitter l'appartement après un certain temps, également pour protéger les autres personnes. Je ne suis actuellement pas en mesure d'indiquer à Madame la conseillère Muller où les personnes concernées finiront par se retrouver et qui pourra les aider. Il n'existe malheureusement pas de solution miracle. La Ville fait de son mieux pour aider les personnes qui en ont besoin, mais à un moment donné, nous sommes à court de solutions.

##### 2) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des défibrillateurs automatiques externes (DAE) dans l'espace public

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Selon les informations du CGDIS, plus de 600 personnes sont victimes chaque année d'un arrêt cardiaque au Luxembourg. Dans environ 70 % des cas, l'arrêt cardiaque survient en présence d'un témoin. D'après le rapport « Out-of-Hospital Cardiac Arrest – Attempted Resuscitations, Annual Report 2021 », 263 arrêts cardiaques ont été pris en charge par le CGDIS en 2021. Or, seulement 43,7 % des tentatives de réanimation ont été initiées par des témoins, et ce malgré l'importance cruciale d'une intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque. Les défibrillateurs automatisés externes (DAE) constituent un outil essentiel pour augmenter les chances de survie lorsqu'ils sont rapidement accessibles au public.

Selon le site *reagis.lu*, environ 75 défibrillateurs seraient recensés sur le territoire de la Ville. Il apparaît toutefois que la très grande majorité de ces appareils se trouvent dans des bâtiments fermés ou à accès restreint. À titre d'exemple, dans le quartier de Bonnevoie, l'un des quartiers les plus peuplés de la Ville, seulement quelques défibrillateurs sont référencés, notamment à la Chambre des salariés, au Lycée technique de Bonnevoie et auprès des CFL, donc dans des lieux parfois éloignés et non accessibles 24h/24 au public.

Par ailleurs, il n'existe actuellement pas de liste centralisée et facilement accessible sur le site internet de la Ville recensant l'ensemble des défibrillateurs installés par la Ville dans ses infrastructures (centres culturels, installations sportives, piscines, bâtiments communaux, etc.).

- Où la Ville a-t-elle installé des défibrillateurs à ce jour ?
- Existe-t-il une ligne directrice ou une stratégie définissant les critères d'installation des défibrillateurs par la Ville (type de bâtiment, fréquentation, accessibilité, horaires) ?
- Sachant que la Ville n'a actuellement pas d'obligation légale en la matière, le collège échevinal ne partage-t-il pas l'avis selon lequel, comme dans beaucoup d'autres communes, il serait judicieux d'installer systématiquement des défibrillateurs dans l'espace public ?
- Si oui, quelles seraient les lignes directrices envisagées pour un tel déploiement dans l'espace public, notamment sur les places publiques, dans les quartiers et à des endroits accessibles 24h/24, afin de permettre une intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque, et quels objectifs le collège échevinal se fixerait-il à court et à moyen terme en matière de couverture du territoire communal par des défibrillateurs accessibles au public ?
- Si le collège échevinal ne souhaite pas aller dans cette direction, pour quelles raisons ? Comment justifie-t-il ce choix, sachant que l'accès rapide à un défibrillateur peut sauver des vies et que de nombreuses communes luxembourgeoises ont déjà fait le choix d'installer des DAE dans l'espace public ?

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER** : Il existe actuellement plus de 200 défibrillateurs sur le territoire de la capitale. En effet, en plus des 75 défibrillateurs recensés sur le site *reagis.lu*, il existe 136 défibrillateurs de la Ville de Luxembourg sur le territoire urbain. Beaucoup ont été ajoutés au cours des huit années passées.

La grande majorité de nos services communaux disposent d'un défibrillateur. Tous les halls sportifs en sont équipés, de même que nos piscines, nos terrains de sports et nos centres culturels. Deux défibrillateurs se trouvent dans les Casemates.

En ce qui concerne les lignes directrices, dans une première phase, les défibrillateurs ont été installés à des endroits où les gens pratiquent du sport et où se trouvent souvent des personnes âgées.

La plupart des 136 défibrillateurs de la Ville se trouvent à l'intérieur de bâtiments, de sorte qu'ils ne sont accessibles que pendant les heures d'ouverture de ceux-ci. Actuellement, trois défibrillateurs sont disponibles à l'extérieur : un près de la « Maison de la Nature », un près du *Service Eaux* et un près du *Service Parcs*. Les services communaux concernés sont en train d'élaborer une stratégie visant à installer un plus grand nombre de défibrillateurs à l'extérieur des bâtiments. Les propositions y relatives seront présentées au collège échevinal au printemps 2026. Les lieux très fréquentés (Place d'Armes, Place Guillaume II, Place de la Constitution, etc.) seront prioritaires.

La Ville a communiqué au CGDIS les lieux où se trouvent des défibrillateurs sur le territoire de la capitale en vue de leur publication sur le site *stayingalive.lu* du CGDIS. Nous veillerons à ce que les endroits où se trouvent des défibrillateurs

soient également affichés sur le site Internet de la Ville. A noter que tous les tramways sont également équipés de défibrillateurs.

### 3) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet l'adaptation des terrains multisports aux besoins actuels des usagers

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Dans plusieurs quartiers de la Ville, des terrains multisports mis à disposition du public connaissent une fréquentation régulière, notamment pour la pratique libre du basketball par des jeunes et des adultes. Des retours concrets d'usagers et de communautés sportives locales font toutefois état de limites importantes concernant la qualité, la sécurité et l'adéquation de certaines de ces infrastructures.

Ainsi, il est notamment rapporté que certains terrains présentent des revêtements très durs, tels que le macadam (par exemple au Kaltreis), peu adaptés à une pratique sportive régulière et susceptibles d'augmenter les risques de blessures. Les équipements eux-mêmes, comme les paniers de basketball en structures métalliques rigides, sont également perçus comme peu favorables à une pratique sécurisée. Par ailleurs, l'absence ou la limitation de l'éclairage en soirée restreint l'usage de ces terrains après le travail ou l'école (idem pour le Kaltreis), tandis que le manque de points d'eau potable sur plusieurs sites complique leur utilisation lors de fortes chaleurs ou d'activités prolongées.

- Combien de terrains multisports existent actuellement sur le territoire de la Ville, et quels types de revêtements y sont utilisés ?
- Le collège échevinal partage-t-il l'analyse selon laquelle certains revêtements présentent un risque accru de blessures, et envisage-t-il leur remplacement par des revêtements plus adaptés et plus respectueux des articulations (p.ex. revêtements synthétiques amortissants) ? Si oui, dans quel délai ?
- Est-il prévu d'adapter ou de remplacer certains équipements sportifs (p.ex. les paniers de basket) afin d'améliorer la sécurité et la qualité de jeu sur ces terrains ?
- Quelle est la situation en matière d'éclairage des terrains multisports, et la possibilité d'un éclairage jusqu'à 22 heures est-elle envisagée ou déjà mise en œuvre sur certains sites ?
- La Ville prévoit-elle d'équiper systématiquement les terrains multisports de fontaines d'eau ou de distributeurs d'eau, ainsi que de toilettes ?
- Le collège échevinal envisage-t-il d'associer davantage les usagers et les communautés sportives locales à la planification, à l'aménagement et à l'amélioration des terrains multisports, afin de mieux répondre aux besoins sur le terrain ?

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER** : Il existe actuellement 19 terrains multisports sur le territoire de la capitale.

Trois terrains multisports seront remplacés : celui de Gasperich (Muhlenweg) sera remplacé dans le cadre du projet de la maison des jeunes, celui situé dans le Parc Pétrusse après la fin des travaux dans la vallée de la Pétrusse, et celui de Dommeldange (rue Mongenast-Servais, à côté de l'aire de jeux) sera remplacé par un nouveau terrain multisports sur le toit du hall sportif prévu (dans le cadre du nouveau campus scolaire).

Parmi les 19 terrains multisports, 8 disposent d'un revêtement en macadam, les autres d'un autre type de revêtement. Il existe également un certain risque de blessure sur les terrains sans macadam, car si le revêtement est trop mou, les balles ne rebondissent pas comme elles le devraient.

Il va de soi que la Ville tient compte de l'évolution des technologies et des matériaux disponibles lors de la planification de nouveaux terrains multisports.

Tous les terrains multisports, de même que les aires de jeux et les appareils de fitness, sont contrôlés 3 à 4 fois par an par la société Luxcontrol. Il est important pour nous que les citoyens puissent utiliser ces installations dans des conditions de sécurité optimales.

En ce qui concerne l'éclairage des terrains multisports, la question n'est pas si simple. Certains utilisateurs souhaitent pouvoir jouer plus longtemps le soir. Cependant, lorsqu'on discute avec les riverains d'un terrain multisports où l'on joue au basket jusqu'à 22 heures, on constate que la qualité de vie n'y est plus très bonne. Il existe alors un conflit entre le besoin légitime des riverains de pouvoir passer une soirée tranquille et le souhait tout aussi légitime des utilisateurs des terrains multisports de disposer d'un endroit où ils peuvent pratiquer le basket-ball ou d'autres activités de loisirs. Les utilisateurs sont priés de respecter les riverains.

À cela s'ajoute le fait que l'on rencontre parfois sur les terrains multisports des personnes dont la présence n'est pas souhaitable et qui pratiquent des activités qui n'y ont pas leur place. Il arrive également que des enfants et des adolescents du quartier soient chassés par des personnes plus âgées qui ne disposent pas de terrains multisports près de chez elles. Au cours des prochaines semaines, nous discuterons de l'introduction de restrictions d'âge et d'accès.

Lors des réunions organisées dans les différents quartiers dans le cadre des *Apéri'tours*, de nombreux citoyens ont exprimé le souhait de pouvoir disposer d'équipements de fitness en plein air supplémentaires, alors que la demande de terrains multisports supplémentaires était moins marquée. Dans le cadre de l'élaboration du « Plan plein air » de la Ville, il conviendra notamment d'analyser les emplacements où des terrains multisports et des appareils de fitness en plein air supplémentaires pourront être créés.

Selon le concept de la Ville relatif aux WC publics, ces derniers ne sont installés que sur les sites où de nombreuses personnes séjournent pendant une période prolongée et s'il n'existe aucun autre WC public à proximité immédiate. Selon un inventaire récent, tous les emplacements répondant à ces critères sont actuellement équipés de toilettes.

Plusieurs terrains multisports sont déjà équipés de fontaines à eau. Au cours des prochains mois, l'installation de fontaines à eau est prévue sur les terrains multisports de la rue de Marche, du boulevard Kaltreis et de la rue Thomas Byrne. Si un besoin supplémentaire est constaté, nous installerons d'autres fontaines à eau, dans la mesure où cela est techniquement possible sur le site concerné. La Ville continuera à veiller à ce que l'offre d'installations sportives dans les quartiers soit la plus diversifiée possible, sans perdre de vue les conditions nécessaires à une bonne cohabitation.

## V CIRCULATION

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous sommes saisis d'une série de règlements en rapport avec la piste cyclable de la rue de Mühlenbach. Cette piste cyclable est à saluer.

Cependant, il n'existe toujours pas de liaison cyclable entre la place Dargent et la rue Laurent Menager ainsi que le Parc Laval. Il serait tout à fait possible de trouver une meilleure solution. Les cyclistes pourraient, par exemple, traverser la rue en même temps que les piétons, puis continuer sur un trottoir légèrement élargi en direction de la rue Laurent Menager ou du Parc Laval. Il s'agit d'un carrefour avec beaucoup de trafic, et en tant que cycliste, que l'on y roule seul ou avec des enfants, on a vraiment peur de passer par là. Je voudrais rappeler la motion que nous avons déposée à ce sujet au cours de la dernière séance du conseil communal.

Nous avons reçu une photo prise à la place de l'Etoile, où des travaux sont actuellement en cours et où des barrières ont été installées. Le trottoir en direction de la route d'Arlon est très étroit. Il y a de nombreuses années un accident mortel s'y est produit, entraînant la mort d'un enfant. D'où mon examen au collège échevinal de veiller à ce que la situation soit examinée sur place et qu'une adaptation soit faite dans le sens d'une plus grande sécurité pour les piétons.

Le gouvernement a déposé un projet de loi en vue de l'extension du tracé du tramway dans le secteur de la route d'Arlon. Il est prévu que la Ville participe financièrement aux coûts. J'aimerais que la commission de la mobilité urbaine soit saisie de ce dossier dans les meilleurs délais et qu'elle obtienne des détails concernant le projet et les différentes phases d'extension.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Comme d'habitude, notre groupe s'abstiendra sur les règlements qui comprennent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers.

Dans le cadre de travaux la vitesse est provisoirement réduite de 50 à 30 km/h dans le Val de Hamm. Serait-il possible de laisser cette réglementation en vigueur au-delà de la durée des travaux en vue d'un apaisement du trafic ? L'objectif devrait être que les zones à 30 km/h prédominent sur les zones à 50 km/h sur le territoire de la capitale.

**Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) :** On m'a récemment signalé que quatre arbres, qui semblaient se trouver en bon état, avaient été abattus rue Coudenhove-Kalergi, sans que les riverains en aient été informés. Serait-il possible d'obtenir des informations à ce sujet ?

J'ai aussi appris qu'il était envisagé d'aménager un arrêt de bus juste devant une maison, alors qu'il en existe déjà un non loin de là, dans une zone non bâtie. J'ai contacté le service compétent de la Ville, mais je n'ai malheureusement pas encore reçu de réponse. Je souhaiterais donc savoir si le collège échevinal en a connaissance et si des avis ont été recueillis et des autorisations délivrées à ce sujet. Il s'agit de réduire au minimum les nuisances sonores pour les riverains et la pollution de l'air.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Je suis heureux que Monsieur le conseiller Benoy se soit à nouveau exprimé de manière élogieuse sur la piste cyclable de la rue de Mühlenbach. Mais il répète aussi que la liaison pour les cyclistes en direction du Pfaffenthal n'est pas très bonne. Lors de la dernière réunion du conseil communal, j'avais précisé que la place Dargent était la propriété de l'État et que nous allions examiner la situation avec l'Administration des ponts et chaussées, afin de prendre une mesure provisoire dans le cadre des travaux d'infrastructure à venir dans le secteur de la Côte d'Eich, afin d'améliorer le plus rapidement possible la situation pour les cyclistes.

Je transmettrai aux services compétents l'information de Monsieur le conseiller Benoy concernant la place de l'Etoile et la route d'Arlon, afin qu'ils vérifient sur place si des mesures non conformes aux normes y ont été prises. S'il s'avère que des améliorations sont possibles, elles y seront apportées.

Le projet d'extension du tramway sera présenté aux membres de la commission consultative le moment venu. Ils recevront alors toutes les explications nécessaires, tant sur le trajet du tram de la place de l'Etoile jusqu'au CHL (Centre hospitalier de Luxembourg) que sur les autres extensions prévues.

Ce week-end, le Val de Hamm sera entièrement fermé à la circulation (du samedi 5h00 au lundi 5h00) en raison de travaux de stabilisation au niveau des falaises. Pour le moment, la circulation est réglée de manière à ce que la route fasse une boucle pour créer une séparation avec le chantier. Comme il a été constaté que la vitesse de 50 km/h n'est pas appropriée dans le contexte de la chicane installée, notre service a décidé, ensemble avec l'Administration des ponts et chaussées, de limiter la vitesse à 30 km/h pour la durée du chantier. Comme il s'agit d'une route nationale, je ne me prononcerai pas sur la proposition de Monsieur le conseiller Boisante. Nous transmettrons toutefois cette proposition.

D'une manière générale, une autorisation est nécessaire pour pouvoir abattre des arbres. Je ne sais pas de quel chantier il s'agit dans la situation évoquée par Madame la conseillère Branca, ni s'il s'agit d'un arrêt de bus du Service Autobus de la Ville de Luxembourg ou d'un arrêt de bus du réseau national.

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER** : Les travaux dans le secteur de la rue Richard Coudenhove-Kalergi sont réalisés par la société Luxtram. Nous avons demandé des informations plus détaillées à Luxtram et au FUAK. Dès que nous les aurons reçues, nous vous les communiquerons.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Aucun arbre ne peut être abattu sans l'autorisation afférente du ministère de l'Environnement.

**Madame Liudumila BRANCA (déi gréng)** : Les riverains se posent des questions et souhaiteraient avoir des précisions.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Dès que nous disposerons de toutes les informations, nous les fournirons.

*Les règlements de circulation qui entraînent la fermeture des trottoirs dans le cadre de chantiers sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres modifications temporaires et définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.*

## VI CONVENTIONS

- 1) La Ville cède à l'État luxembourgeois les terrains suivants, d'une superficie totale de 24,51 ares et d'une valeur totale estimée à 6.667.250 € :
  - un terrain (« place ») de 4,14 ares sis rue de Neudorf ;
  - trois terrains sis au Mühlenweg (« place voirie » de 0,85 et 0,44 are respectivement, ainsi qu'une parcelle désignée comme « chemin de fer » de 1,36 are) ;
  - deux terrains sis rue Jules Fischer (« place ») de 2,23 et 2,18 ares respectivement ;
  - un terrain (« place ») de 12,04 ares sis au lieu-dit « Oben dem Kreuz » ;
  - un terrain (« place ») de 1,27 are sis route d'Arlon.

L'État luxembourgeois cède à la Ville les terrains suivants, d'une superficie totale de 69,04 ares et d'une valeur totale estimée à 6.899.755,36 € :

- un terrain (« place verte ») de 1,11 are sis au lieu-dit « Geienberg » ;
- un terrain (« place ») de 8,29 ares sis rue Nicolas Simmer ;
- un terrain (« place ») de 59,64 ares sis route d'Arlon.

Il en résulte une soulte en faveur de l'État de 232.505,36 €. But : réalisation de divers projets de la Ville et de l'État.

- 2) La Ville acquiert auprès de particuliers un terrain de nature « terre labourable » (78,30 ares) sis au lieu-dit « Im Mauchenweiher ». Prix : 508.950 €. But : construction du centre de remisage et de maintenance du tramway au quartier de la Cloche d'Or.
- 3) La société JUCE S.A. cède gratuitement à la Ville un terrain de nature « place voirie » (0,07 are) sis rue des Muquets. But : élargissement du trottoir.
- 4) Un particulier cède gratuitement à la Ville un terrain de nature « place voirie » (0,05 are) sis rue Albert Uden. But : régularisation de la situation foncière de la voirie.
- 5) La société Mondialinvest S.A. cède à titre gratuit à la Ville un terrain de nature « place voirie » (0,15 are) sis au Mühlenweg. But : régularisation de la situation foncière de la voirie.
- 6) Des particuliers cèdent à titre gratuit à la Ville un terrain de nature « place voirie » (0,01 are) sis avenue Gaston Diderich. But : régularisation de la situation foncière de la voirie.
- 7) La Ville acquiert auprès de particuliers un terrain de nature « place » (9,20 ares) sis avenue Gaston Diderich. Prix : 2.000.000 €. But : mise en œuvre du PAG / construction de logements.
- 8) La Ville vend à un particulier les lots suivants dans la résidence Planck sise 5, rue Leonardo Da Vinci : cave (10,35 m<sup>2</sup>), appartement/terrasse (50,74 m<sup>2</sup>), local technique (0,55 m<sup>2</sup>), débarras (0,63 m<sup>2</sup>). Prix : 269.336 € plus une redevance annuelle de 304,34 € (indexée) pour le droit d'emphytéose. But : mise sur le marché de logements.
- 9) La Ville vend à un particulier les lots suivants dans la résidence Bell sise 9, rue Leonardo Da Vinci : cave (8,84 m<sup>2</sup>), appartement (46,65 m<sup>2</sup>), local technique (0,70 m<sup>2</sup>), hall d'entrée (5,61 m<sup>2</sup>). Prix : 245.235 € plus une redevance annuelle de 304,34 € (indexée). But : mise sur le marché de logements.
- 10) La Ville vend à un particulier les lots suivants dans le complexe résidentiel « Livingstone 1 » et « Livingstone 2 » sis 27, rue Evy Friedrich : appartement (58,32 m<sup>2</sup>), emplacement de parking intérieur (13,68 m<sup>2</sup>), cave (5,42 m<sup>2</sup>). Prix : 227.727 € plus une redevance annuelle de 304,34 € (indexée).
- 11) La Ville acquiert auprès d'un particulier un appartement avec deux chambres à coucher et terrasses (90,50 m<sup>2</sup>), une cave (3,19 m<sup>2</sup>) et un emplacement de parking intérieur (12,94 m<sup>2</sup>) dans un complexe résidentiel sis 27, rue Evy Friedrich. Prix : 334.004,38 €. But : mise sur le marché de logements.

- 12) La Ville acquiert auprès d'un particulier un appartement avec une chambre à coucher et terrasse (58,62 m<sup>2</sup>), une cave (5,57 m<sup>2</sup>) et un emplacement de parking intérieur (13,52 m<sup>2</sup>) dans un complexe résidentiel sis 5, rue Léopold Hoffmann. Prix : 219.366,62 €. But : mise sur le marché de logements.

*Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.*

- 13) Avenant n° 2 au contrat de bail du 25 février 2021 entre la Ville et la société Alavita S.à r.l. : l'avenant a pour objet d'entériner la reprise du contrat de bail, tel que modifié par un premier avenant en date du 29 avril 2024, à la suite de la cession du fonds de commerce exploité dans le local commercial communal sis 11, rue Auguste Charles.

Par contrat de cession entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025, la société Alavita S.à r.l. a cédé son fonds de commerce exploité sous l'enseigne « Alavita Kitchen » à la société TATI S.à r.l.. Cette dernière a notifié à la Ville, le 25 septembre 2025, son intention de reprendre le contrat de bail attaché au local en question.

La Ville a marqué son accord de principe avec cette reprise par décision du 23 octobre 2025.

L'avenant formalise dès lors la substitution du locataire, la société TATI S.à r.l. se substituant intégralement à la société Alavita S.à r.l. dans tous les droits et obligations résultant dudit contrat de bail. Le repreneur s'engage expressément à respecter la destination contractuelle des lieux, à savoir la commercialisation et la consommation de produits biologiques, ainsi que l'ensemble des clauses et conditions du bail en vigueur.

La société ALAVITA S.à r.l. demeure tenue, en qualité de caution solidaire, de l'exécution de toutes les obligations locatives, notamment le paiement des loyers et charges, et ce pendant toute la durée du bail, y compris en cas de prolongation, renouvellement ou reconduction.

L'avenant prévoit que celui-ci prendra effet à compter de son approbation par le conseil communal, toutes les autres dispositions du contrat de bail demeurant inchangées.

Les frais liés au présent avenant sont à la charge de la société Alavita.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : C'est une triste nouvelle pour le commerce du quartier de Bonnevoie que le magasin « Alavita Kitchen » ne fonctionne plus bien. Il y a quelques mois, nous avons déjà voté une réduction du loyer. J'aurais apprécié une réduction du loyer plus importante à l'époque. Le conseil communal est maintenant appelé à se prononcer sur un transfert du bail à la société TATI.

Le local sis 11, rue Auguste Charles est la propriété de la Ville. L'exploitant actuel du local n'est plus économiquement en mesure de poursuivre l'activité. Normalement, le local aurait dû faire l'objet d'un nouvel appel d'offres. Comme cela n'a pas été fait, nous nous trouvons en quelque sorte dans une zone grise. Il y a certainement des raisons pour lesquelles nous remettons simplement les clés du magasin à un nouvel exploitant sans appel d'offres. Toutefois, si un appel d'offres avait été lancé, d'autres personnes intéressées se seraient peut-être manifestées.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Moi aussi, je suis désolé que le restaurant « Alavita Kitchen » arrête ses activités. C'était un super restaurant. Les exploitants se sont

énormément investis pour rendre le local agréable. Le tiers-lieu se trouve à proximité immédiate. Cette partie du quartier est en train de bien se développer, de sorte qu'il est important que ces locaux ne restent pas vides. Nous ne pouvons donc que nous réjouir qu'ils soient repris. Nous souhaiterions toutefois obtenir de plus amples informations sur les points soulevés par Monsieur le conseiller Boisante.

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : Nous nous sommes penchés sur la présente convention en commission consultative. La société TATI s'engage expressément à respecter la destination des locaux telle que fixée dans le contrat. La loi sur le bail commercial dispose qu'en cas de reprise d'une société, le propriétaire du local n'a pas le droit de résilier le bail. Nous avons également reçu cette explication en commission.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : Merci pour cette explication. En droit commercial, lorsqu'on signe un contrat, on n'est pas forcément toujours propriétaire du fonds de commerce. Il se peut aussi que le fonds de commerce reste entre les mains du propriétaire (en l'occurrence la Ville de Luxembourg).

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Le collège échevinal a eu plusieurs fois des contacts avec la gérante de l'établissement, dont le fonds de commerce a été vendu. Elle nous a fait part de ses réflexions à ce sujet. Elle n'a pas dit que l'activité n'était plus rentable. Il se peut que le restaurant ait été un peu moins performant. La société exploite plusieurs commerces et doit décider pour elle-même lequel elle souhaite conserver ou non. L'exploitante du restaurant a trouvé une personne qui souhaite le reprendre. Si l'usage prévu contractuellement d'un local se poursuit, ce qui est le cas ici, la Ville n'a pas le droit de résilier le contrat de bail. J'invite le conseil communal à soutenir la présente convention et je souhaite bonne chance à la société TATI pour que le restaurant puisse continuer à exister et contribuer à dynamiser davantage le quartier.

*La convention est approuvée avec l'abstention des représentants du groupe LSAP.*

- 14) Convention entre la Ville et l'association « Den Cent Buttek » : en sa séance du 28 juin 2010, le conseil communal avait approuvé une convention portant sur la mise à disposition des locaux sis 166, rue de Beggen à l'association « Den Cent Buttek » pour la réalisation d'un projet de « Tafel », c'est-à-dire de distribution d'aliments aux habitants les plus démunis de la ville (déterminés par l'Office social). La Ville s'est engagée à participer aux frais de gestion du projet. En 2017, l'article 3 de la convention a été modifié : la Ville a également pris en charge les frais de personnel d'un assistant responsable (40 heures par semaine). En juin 2025, l'association a demandé à la Ville de financer aussi une demi-tâche supplémentaire à raison de 20 heures par semaine, afin de mieux soutenir le travail des bénévoles et de tenir compte de l'introduction d'heures d'ouverture supplémentaires le vendredi matin ainsi que du nombre croissant de clients. Vu l'importance du « Cent Buttek » pour les plus démunis, le collège échevinal propose de soutenir l'association en finançant un poste supplémentaire à mi-temps.

Afin d'uniformiser les conventions que la Ville conclut avec les associations, le collège échevinal a opté pour la conclusion d'une nouvelle convention, qui remplacera celle du 28 juin 2010. La nouvelle convention stipule que l'association gère le « Cent Buttek » et est responsable de la gestion des locaux. En contrepartie, la Ville participe aux frais qui incombent à l'association en rapport avec le « Cent Buttek ». L'article 2 de

la convention autorise l'association à engager dans ce cadre un assistant responsable (40 heures par semaine, CATP/DAP) et une personne à mi-temps (CATP/DAP).

La contribution de la Ville comprend les frais de personnel, un forfait de 7,5 % des frais de personnel pour frais de gestion, les frais de nettoyage, les frais d'électricité, de gaz, d'eau et d'enlèvement des ordures, ainsi que les frais d'entretien et de réparation des locaux. Tous les autres coûts du projet sont pris en charge par l'association.

La convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et arrive à son terme le 31 décembre 2026. Elle sera ensuite reconduite d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties.

La dépense supplémentaire incombant à la Ville pour l'année 2026 est estimée à 50.000 €. Ce crédit supplémentaire sera financé par l'excédent des années antérieures.

**Madame Colette MART (DP)** : Je me permets d'aborder les conventions n° 14, 16 et 17. Ces trois conventions ont en commun le fait que tant l'association « Den Cent Buttek » que la « Fondation Jugend- an Drogenhëllef » (avec son projet « Kontakt 28 ») et la Croix-Rouge (avec son projet bistrot social) étendent leurs heures d'ouverture et ont approché la Ville avec une demande de financement de postes supplémentaires, afin de pouvoir garantir tant les heures d'ouverture prolongées que la sécurité du personnel et des visiteurs.

La pauvreté et la marginalité sont des phénomènes qui sont également visibles dans nos rues et auxquels il faut s'attaquer de manière multidisciplinaire. Avec les températures hivernales que nous avons connues ces dernières semaines, on ne souhaite à personne de devoir passer des heures dans le froid.

Il ressort du courrier de l'association « Den Cent Buttek » que la demande augmente et qu'il est donc important de créer un poste supplémentaire de 20 heures par semaine, ceci également dans le contexte où les bénévoles ont besoin de soutien. L'idée initiale du « Cent Buttek », qui consistait à donner les surplus alimentaires des supermarchés aux personnes dans le besoin, était une excellente idée qui a conduit à la création du « Cent Buttek » en 2010 à Luxembourg-Ville.

Au niveau national, un Plan national de l'alimentation est en cours d'élaboration, ceci dans le contexte de l'augmentation de la proportion de personnes souffrant d'obésité au Luxembourg et du manque d'activité physique qui constitue également un problème dès le plus jeune âge. Des études montrent que les personnes socialement défavorisées n'ont pas toujours les moyens de s'alimenter sainement et souffrent donc plus souvent d'obésité. Il est d'autant plus important d'informer les personnes concernées de l'existence des « épiceries sociales ». Le « Cent Buttek » peut compter sur l'engagement de bénévoles. Le bénévolat est une valeur qui se perd malheureusement peu à peu dans notre société. Il est donc important que la Ville soutienne le « Cent Buttek ».

La Fondation Jugend- an Drogenhëllef gère le centre d'accueil « Kontakt 28 » dans le quartier de la Gare pour les personnes souffrant d'addictions. La marginalité et la précarité, les problèmes de santé et la violence vont de pair avec la problématique complexe de la drogue. Dans sa lettre à la Ville, la fondation évoque la nécessité d'engager un agent de gardiennage pour la prévention des conflits et la sécurité générale sur le site, afin de mieux protéger tant les habitants que les visiteurs du centre d'accueil contre la violence et l'agressivité. La présence d'un agent de sécurité est en outre indispensable pour améliorer le vivre ensemble dans le quartier.

Compte tenu de l'extension des horaires d'ouverture du Bistrot social et afin d'assurer la sécurité du personnel et des

visiteurs, la Croix-Rouge a demandé à la Ville de financer un poste de doorman à mi-temps et 1,5 poste au sein de l'équipe éducative.

Ces conventions sont un pas dans la bonne direction, mais elles montrent aussi que la pauvreté et la marginalité sont un problème indéniable qui nous concerne tous et qui nécessite une approche multidisciplinaire. Devant le bâtiment du quartier de la gare qui abrite l'association « Stëmm vun der Strooss », les gens font la queue pour pouvoir y prendre un repas. C'est triste de voir des gens attendre dans le froid pour pouvoir manger un repas chaud.

En tant qu'habitante de la ville de Luxembourg, qui prend souvent le tramway, j'ai pu constater que des groupes entiers de mendiants descendent souvent à l'arrêt Hamilius. Il s'agit de mendiants parlant luxembourgeois qui, pendant la journée, se trouvent également dans le secteur de la place Hamilius. Le constat s'impose qu'il y a plus de mendiants dans cette partie de la ville qu'ailleurs.

Je soutiendrai bien entendu les conventions n° 14, 16 et 17 et j'encourage le collège échevinal à prendre d'autres mesures dans l'intérêt des habitants de la capitale et à participer également aux efforts nationaux de réduction et de prévention de la pauvreté dans le cadre des compétences communales.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV)** : Par la présente convention, la Ville poursuit une collaboration de longue date avec l'association « Den Cent Buttek ». La Ville soutient depuis 2010 la banque alimentaire « Cent Buttek », où des denrées alimentaires sont distribuées à des personnes en situation de précarité. Il s'agit d'habitants de la ville de Luxembourg, identifiés par l'Office social. Ces dernières années, la demande a nettement augmenté, ce qui entraîne une charge plus importante pour les bénévoles travaillant sur place. La présente convention, qui remplace la convention de 2010 et ses avenants, prévoit donc le financement d'un demi-poste supplémentaire (20 heures par semaine).

Notre groupe soutiendra la nouvelle convention. Au sein de la commission sociale, la convention a fait l'objet d'un avis positif unanime.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng)** : J'ai été touchée de lire le témoignage d'une personne à faible revenu dans un récent bulletin de l'association ATD Quart Monde : comme les produits bon marché se trouvent généralement au fond des rayons des supermarchés, faire ses courses revient à se faire tout petit et à traverser le magasin pratiquement en se tenant courbé. C'est pourquoi j'estime que le projet « Den Cent Buttek » est important : non seulement parce que cela permet aux personnes concernées de faire leurs courses deux fois par semaine pour deux euros, mais aussi parce qu'elles peuvent le faire dans la dignité et qu'elles peuvent se sentir vues. Pour obtenir une carte d'utilisateur, les clients doivent faire une demande auprès de l'Office social, une démarche qui implique également de « se faire tout petit ». Le projet « Den Cent Buttek » reste une initiative importante et nous ne saluons le fait que la Ville prenne en charge le financement d'un poste supplémentaire à mi-temps.

Le « Cent Buttek » contribue à répondre aux besoins humains fondamentaux : l'alimentation et l'hygiène. Une alimentation bonne et équilibrée peut contribuer à éviter des problèmes de santé. La pauvreté rend malade, la maladie rend pauvre ! On a pu lire dans la presse que les prix des denrées alimentaires augmentaient à nouveau fortement au Luxembourg, ce qui affecte surtout les personnes aux revenus les plus faibles.

Le « Cent Buttek » fonctionne grâce à l'aide de sponsors qui mettent à disposition des denrées alimentaires invendues ou invendables, mais toujours en parfait état. Le magasin

fonctionne également grâce à l'engagement de nombreux bénévoles, qui sont désormais soutenus par une personne à temps partiel, financée par la Ville.

Dans le rapport annuel de l'Office social, on pouvait lire que l'accès au « Cent Buttek » représentait en 2024 la deuxième aide matérielle la plus importante, avec une part de 28 %. Cela correspond à une augmentation de 10 % (+ 207 personnes).

déi gréng soutiendront la présente convention à 100 %.

**Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) :** Je ne peux que me rallier aux propos des intervenantes précédentes. Nous aussi, nous saluons la nouvelle convention qui sera signée entre la Ville et l'association « Den Cent Buttek ». L'association s'est adressée à la Ville avec une demande de financement d'un demi-poste supplémentaire afin de soutenir les bénévoles dans leur travail. Comme la pauvreté augmente fortement et que de plus en plus de personnes dans le besoin souhaitent recourir au « Cent Buttek », on peut se demander si nous ne serions pas bien inspirés de financer un poste à temps plein. Le travail fourni par les bénévoles est extraordinaire. La demande de bénévoles est en hausse. Souvent, les personnes qui aident bénévolement sont déjà à la retraite et, bien qu'elles soient encore en pleine forme, la question se pose de savoir si elles doivent encore faire face à ces défis sociaux croissants après une vie professionnelle bien remplie.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Je vous remercie de votre large soutien. Plutôt que de conclure un nouvel avenant, il semblait plus simple de rédiger une nouvelle convention. Je n'ai pas entendu dire qu'il y eût une demande pour plus de bénévoles. Il est vrai que certains bénévoles ne peuvent plus travailler autant d'heures au « Cent Buttek » en raison de leur âge. Lorsque nous avons reçu la demande de l'association de financer un poste supplémentaire à mi-temps, il nous a semblé évident de répondre positivement à cette demande.

La déclaration mentionnée par Madame la conseillère Brömmel concernant l'étalage des produits dans les supermarchés est nouvelle pour moi. Jusqu'à présent, j'avais seulement lu que les « produits d'appel » sont toujours placés à hauteur des yeux. Il s'agit toutefois d'une information intéressante. Ce qui est important, c'est que les personnes qui viennent au « Cent Buttek » puissent faire leurs achats dans la dignité et ne se sentent pas comme des quémandeurs. Pour avoir été ministre de la Famille, je sais combien il est important que les personnes qui y font leurs achats sachent, par exemple, de quels légumes il s'agit et comment ils sont préparés. Il est donc important que le « Cent Buttek » propose également un cours de cuisine saine, que les gens puissent s'y rencontrer et passer de bons moments ensemble. La Ville continuera à soutenir l'association « Den Cent Buttek ».

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 15) Avenant au contrat de location du 20 octobre 1998 conclu entre la Ville et la société « Le Pavillon du Parc Belair S.à r.l. », locataire de la buvette du Conservatoire. Compte tenu de la dissolution prochaine de ladite société, elle sera remplacée par la société « Parc Belair S.à r.l. », qui fait également partie du groupe « Goeres Hotels Luxembourg ». Les dispositions du contrat de bail demeurent pleinement applicables et inchangées.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 16) Convention entre la Ville et la Fondation Jugend- an Drogenhëllef (JDH) en rapport avec le projet « Kontakt 28 » (K28) : le K28, géré par JDH dans le quartier de la

Gare, sert de point de contact et d'accompagnement pour les personnes souffrant d'addictions et pour les sans-abri. Il offre un espace où les usagers peuvent se reposer, boire un café, manger un en-cas, prendre une douche, laver leur linge et bénéficier de services d'échange de seringues, de dépistages et de soins médicaux.

Dans le cadre du « Drogendësch 2.0 », l'extension des heures d'ouverture du K28 aux week-ends et aux jours fériés a été décidée comme mesure prioritaire. Compte tenu de cette extension des heures d'ouverture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la fondation a demandé à la Ville, par courrier du 26 septembre 2025, le financement d'un poste d'agent de sécurité à temps plein. Le collège échevinal propose de donner suite à cette demande, car il estime que la présence de personnel de sécurité est indispensable pour assurer l'accueil, la prévention des conflits et la sécurité générale sur le site. La fondation JDH s'engage à mettre en œuvre le projet K28 et à accueillir le groupe cible du lundi au dimanche de 8h00 à 15h30. En contrepartie, la Ville s'engage à prendre en charge :

- les frais d'un agent de sécurité à temps plein remplissant les conditions pour être classé dans la carrière C2 du contrat collectif de travail du secteur d'aide et de soins (SAS) ;
- un forfait de 7,5 % des frais de personnel pour frais de gestion.

Tous les autres frais liés au projet sont pris en charge par la fondation. Les dépenses incombant à la Ville pour l'année 2026 sont estimées à 50.000 €. Un crédit supplémentaire correspondant est à voter. Celui-ci sera financé par l'excédent des années antérieures.

La convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prend fin le 31 décembre 2026. Elle sera ensuite renouvelée chaque année.

**Madame Christa BRÖMMELE (déi gréng) :** Le groupe déi gréng demande depuis longtemps que l'aide soit adaptée aux besoins des toxicomanes sans domicile fixe. À plusieurs reprises, nous n'avons pas pu nous empêcher de penser que l'approche répressive (police, surveillance par caméra, interdiction de la mendicité) était au premier plan pour le collège échevinal en place. Ne pas proposer d'aide aux groupes cibles (toxicomanes, sans-abri) n'a jamais été une option pour nous. Les motivations du collège échevinal, selon lesquelles d'autres communes devraient d'abord également assumer leurs responsabilités, ont toujours eu pour moi un arrière-goût amer, à savoir qu'un tel problème est réglé sur le dos et au détriment des personnes concernées. Cela ne signifie pas pour autant que les autres communes ne doivent pas également assumer leurs responsabilités.

Notre groupe salue expressément la nouvelle convention, et ce également dans le contexte où le Plan d'action drogue 2.0 devient plus concret. La décision d'élargir les heures d'ouverture du « Kontakt 28 » (de 8 heures du matin à 15h30) est à saluer. Il n'y a pas si longtemps, une personne concernée m'a contactée pour me dire qu'aucun centre d'accueil n'était ouvert le week-end. Je me réjouis donc que ce centre d'accueil soit désormais également ouvert le week-end. Les toxicomanes sont dépendants sept jours sur sept et pas seulement cinq jours par semaine. Le fait est que presque toutes les structures proposant des services aux personnes vulnérables souhaitent recruter du personnel de sécurité pour protéger leur personnel, faire respecter le règlement intérieur et intervenir en cas de disputes entre les clients. Je ne veux pas remettre cela en question : les êtres humains sont ce qu'ils sont et le monde est ce qu'il est. Le concept de la « Fondation Jugend- an Drogenhëllef » prévoit l'intégration de ou des agents de sécurité dans l'équipe de travail. Lors des Assises sociales de novembre 2025, Madame Heinz avait

présenté ce concept. Elle avait parlé des avantages, mais aussi des défis, d'intégrer un agent de sécurité externe dans l'équipe. Les avantages l'emportent de loin sur les inconvénients. Je souhaiterais donc que la Ville incite d'autres structures à adopter cette approche. On m'a rapporté un incident à la gare où un agent de sécurité employé par les CFL a agi très durement, c'est-à-dire avec violence et sans la compréhension nécessaire, contre une personne toxicomane. Je salue également le fait que le « Kontakt 28 » prévoit d'organiser une journée portes ouvertes en janvier 2026 afin de présenter sa structure et son fonctionnement aux habitants. Je serais intéressée de savoir quand cette visite des lieux sera possible. Parallèlement, j'aimerais suggérer que de telles initiatives soient organisées deux fois par an dans les structures d'aide situées dans le quartier de la Gare.

Je lis dans le texte de la convention que, dans le cadre du projet « Kontakt 28 », toute communication avec la presse doit faire l'objet d'une concertation préalable avec la Ville. Je rappelle la convention signée avec l'association HUT, dont le conseil communal avait été saisi en décembre 2024. Lors de la discussion menée à l'époque, déi gréng avaient souligné l'absurdité d'une telle clause. J'avais demandé la suppression de cette clause. Les représentants des groupes LSAP et déi Lénk avaient alors partagé notre avis. De mon point de vue, il n'y a aucune raison de rédiger une telle clause, à moins de ne pas avoir confiance dans le partenaire concerné. Si la confiance nécessaire fait défaut, il vaut mieux ne pas conclure de convention. Je considère qu'il s'agit d'une atteinte à l'auto-gestion d'une association ou d'une fondation et d'une restriction de la liberté de la presse. En décembre 2024, Madame l'échevin Cahen avait assuré vouloir se battre pour la liberté de la presse. Madame Cahen, vous disiez ne vouloir interdire à personne de s'exprimer et que les critiques constructives faisaient avancer la politique. Vous m'aviez alors donné partiellement raison en me disant de tenir compte de ma demande lors de futures conventions, de reformuler le passage ou de le supprimer complètement. Je serais maintenant intéressée de savoir si vous êtes fidèle à votre parole. Il n'existe aucun incident qui justifierait une telle clause. Je réitère donc mon appel à supprimer cette clause. S'il n'est pas supprimé, notre groupe s'abstiendra de voter, même si nous saluons la convention en elle-même.

**Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) :** Je me rallie aux propos de Madame la conseillère Brömmel. Nous ne remettons pas en question l'embauche d'un agent de sécurité qui doit être intégré à l'équipe. La sécurité du personnel et des usagers de la structure est primordiale. Dans le cadre du « Drogendesch 2.0 », il serait judicieux que la Ville ne se limite pas à l'embauche d'un agent de sécurité avec des pouvoirs plus importants. Ce sont justement les jeunes qui se trouvent dans le milieu de la drogue qui ont besoin d'un accompagnement étroit par un éducateur qualifié pour pouvoir sortir de la spirale de la drogue et de la pauvreté. L'éducateur doit avoir une bonne intuition pour reconnaître tous les signaux chez le client qui montrent qu'il est prêt à suivre une thérapie et à s'engager sur la voie d'une intégration dans notre société. Dans le cas des jeunes toxicomanes, il est important de suivre de près ce parcours de retour dans la société, afin de ne pas rester dans la problématique de la drogue pendant des décennies et sur plusieurs générations. Nous ne pouvons donc qu'espérer que le collège échevinal se penchera davantage sur la problématique de la drogue chez les jeunes et qu'il prendra en considération les conséquences à long terme.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk) :** J'avais en fait l'intention de soutenir cette convention, car nous saluons également le fait que l'agent de sécurité doit être intégré dans l'équipe de collaborateurs. Je voudrais toutefois faire dépendre mon approbation de la volonté du collège échevinal de supprimer la clause relative à la communication. Nous estimons nous aussi qu'une telle clause est problématique et qu'elle constitue une

atteinte à la liberté de la presse. Selon mes informations, ce point n'a pas été discuté en commission consultative, raison pour laquelle j'attends la réponse du collège échevinal.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** La clause en question a été modifiée. Comme Madame le Secrétaire général vient de me le communiquer, il n'est plus question d'un « accord préalable », mais d'« en concertation avec ». Je vais vérifier comment et où exactement la modification a été apportée. Lorsqu'une demande est formulée par la presse, elle est généralement adressée au gestionnaire de la structure. Je reste fidèle à ma parole et je continue à défendre la liberté de la presse. Je n'ai jamais dit qu'il ne faille pas répondre aux questions de la presse. Je dis toujours que cela ne me pose aucun problème. Si la presse souhaite que je sois présente, je le fais volontiers, pour autant que mon emploi du temps le permette. S'il n'y a pas de demande pour que je participe à l'interview, j'ai toute confiance en nos collaborateurs sur place pour qu'ils répondent en leur âme et conscience aux questions posées par la presse.

Les conséquences à long terme de la toxicomanie sont bien connues. Le mieux est de ne pas consommer de drogues. Nous savons tous que la « Fondation Jugend- an Drogenhëllef » fait également un excellent travail auprès des personnes qui mènent une vie normale, mais qui sont toxicomanes. Ils viennent le matin chercher leur dose de méthadone avant de commencer leur journée.

Les discussions menées au sein de la commission étaient très instructives. La directrice de la « Jugend- an Drogenhëllef » a répondu à toutes les questions qui y ont été posées.

L'initiative d'intégrer un agent de sécurité dans l'équipe de travail est à saluer, car la personne en question aura ainsi plus d'empathie pour les clients et une meilleure connaissance de la structure. Madame la conseillère Brömmel a souligné à juste titre que les toxicomanes sont dépendants sept jours sur sept et pas seulement cinq jours par semaine.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** À l'article 6 de la convention, nous lisons que « toute communication à la presse par la Fondation concernant le présent projet devrait être faite en concertation avec la Ville de Luxembourg ».

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** L'article 6 dit : « La Fondation tient une comptabilité spécifique de toutes les dépenses et de toutes les recettes relatives à l'exécution du projet spécifié à l'article 1. ... »

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Est-il possible qu'une nouvelle version de la convention ait été envoyée au conseil communal ?

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Je viens de relire deux fois la convention. Je n'ai pas trouvé de passage concernant la communication avec la presse.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Je suis heureuse de l'entendre. En conséquence, le groupe déi gréng soutiendra la présente convention. Je tiens toutefois à souligner que la version de la convention qui a été transmise à la commission contenait encore le passage que j'ai signalé.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** C'est avec plaisir que je vous ferai parvenir le texte dont je dispose.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je sou mets cette convention au vote.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

17) Financement de deux postes supplémentaires pour les besoins du bistrot social de la rue Willy Goergen, géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise : la Ville soutient depuis longtemps ce projet par une participation financière annuelle permettant à la Croix-Rouge d'engager le personnel dont elle a besoin pour assurer l'encadrement des visiteurs du bistrot. Par courrier du 17 juillet 2025, la Croix-Rouge a informé la Ville qu'elle prévoit une extension des heures d'ouverture. A l'avenir, le bistrot sera ouvert tous les jours ouvrables à partir de 8 heures ainsi que le samedi. En raison de l'extension des heures d'ouverture et afin d'assurer la sécurité des visiteurs, la Croix-Rouge a demandé à la Ville de financer un poste de doorman à mi-temps et 1,5 poste au sein de l'équipe pédagogique, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le collègue échevinal propose au conseil communal d'approuver le cinquième avenant à la convention signée le 25 avril 2016 entre la Ville et la Croix-Rouge. La dépense annuelle supplémentaire pour le financement des deux postes en question est estimée à 126.000 €.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng)** : Nous saluons l'extension des horaires d'ouverture. Il ressort du rapport de la commission que la Ville est arrivée à la conclusion que l'ouverture de la structure tôt le matin a du sens. Il convient de rappeler la discussion que nous avons déjà eue au conseil communal concernant l'interdiction de la mendicité et les tâches des collaborateurs d'« A vos côtés ». Il s'agissait notamment de la tâche des collaborateurs de réveiller plus tôt le matin les mendiants dormant dans les entrées d'immeubles et de commerces de la Ville-Haute, afin qu'ils quittent leur lieu de couchage. Nous avons alors posé la question de savoir si l'offre existante était suffisante pour pouvoir accueillir les sans-abri plus tôt le matin dans une structure. Je ne peux donc que me féliciter que le bistrot social ouvre désormais plus tôt le matin et que la Ville prenne en charge les frais de personnel supplémentaires, afin de pouvoir assurer tant la sécurité du personnel et des visiteurs que l'accueil des clients. Je ne comprends pas pourquoi la Ville n'envisage pas d'ouvrir également le dimanche. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait moins de sans-abris dans la Ville-Haute le dimanche.

Avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Ville a un autre partenaire de confiance. L'association fait du bon travail. Son rapport d'activité montre que ce travail n'est pas toujours facile. C'est pourquoi nous témoignons un grand respect au personnel du bistrot social.

**Madame Antonia AFONSO (LSAP)** : Nous saluons l'extension des heures d'ouverture du bistrot social dans la Ville-Haute. De même, nous saluons la prise en charge par la Ville d'un poste supplémentaire à mi-temps pour l'équipe pédagogique et d'un poste à mi-temps pour le service de sécurité. A-t-on prévu une évaluation de l'accompagnement des visiteurs du bistrot social, qui bénéficieront de l'extension des heures d'ouverture et du personnel supplémentaire ?

**Madame l'échevin Corinne CAHEN** : Je vous remercie de vos compliments concernant notre réactivité suite à la discussion que nous avons eue en commission, afin de veiller à ce que les sans-abris disposent d'un lieu d'accueil après avoir été réveillés tôt le matin par les intervenants d'« A vos côtés » afin qu'ils quittent les entrées des bâtiments. Tant la structure Parachute que le bistrot social ouvrent désormais leurs portes tôt le matin.

La remarque de Madame la conseillère Brömmel, selon laquelle l'ouverture du bistrot social pourrait également être judicieuse le dimanche, est justifiée. Mais une étape à la fois. Désormais, il sera également ouvert le samedi. Il s'agit là d'une étape importante. Nous constatons que le bistrot social est très bien accepté par les sans-abris, même s'il existe des habitants de la Ville-Haute qui préféreraient que la structure

ne soit pas installée dans leur quartier. La clientèle du bistrot social de Bonnevoie est différente de celle de la Ville-Haute.

Les visiteurs du bistrot social y viennent pour passer un bon moment. Même s'il ne s'agit pas d'une structure d'aide à proprement parler, la présence d'une équipe éducative est importante, car elle permet de voir qui, parmi les visiteurs, serait éventuellement disposé à accepter un accompagnement social. Le personnel a l'empathie et la sensibilité nécessaires pour cela et peut, si une personne accepte un soutien, l'orienter vers une structure d'aide. Je me réjouis de la création des deux postes à mi-temps supplémentaires.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Certaines déclarations ont donné l'impression que la Ville aurait agi de manière répressive. C'est le contraire qui est vrai. Le fait est que la Ville agit beaucoup dans le domaine social et préventif. Tant la présente convention (n° 17 à l'ordre du jour) que les conventions n° 14 et 16 sont le fruit du « Drogendesch », où siègent tous les acteurs actifs sur le terrain. Madame l'échevin Cahen a évoqué les cas qui dépassent le domaine de compétence de la Ville, c'est-à-dire ceux qui nécessitent une aide psychiatrique. Je me réjouis que les conventions n° 14, 16 et 17 rencontrent une large approbation au sein du conseil communal et que nous puissions continuer à soutenir les associations concernées.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

## VII DEVIS DE TRAVAUX

### Projet relatif au réaménagement de l'ancien parking provisoire adjacent au Stade de Luxembourg

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif de 1.900.000 € pour le réaménagement de l'ancien parking provisoire à ciel ouvert adjacent au Stade de Luxembourg, afin de répondre au problème de stationnement des caravanes des forains. Pendant la Schueberfouer, il s'agit de mettre à disposition des places de stationnement pour environ 200 caravanes. Pendant les marchés de Noël, il y a environ 80 caravanes et pendant le Mäertchen, environ 25.

Le projet élaboré par le bureau Schroeder & Associés concerne le raccordement du parking provisoire du Stade de Luxembourg aux différents réseaux d'infrastructures nécessaires à son exploitation. L'objectif est d'assurer l'alimentation en électricité et en eau potable ainsi que le raccordement au réseau d'eaux usées pour les caravanes des forains.

Les travaux sont prévus pour la période de mai à juillet 2026, afin que le parking puisse être opérationnel dès la Schueberfouer 2026. Parmi les mesures prévues figurent :

- l'installation d'un réseau d'évacuation des eaux usées sur l'ensemble du parking, incluant la pose de canalisations et la mise en place de regards de visite à intervalles réguliers, afin de permettre le raccordement individuel des caravanes ;
- la mise en place de bornes de raccordement pour l'électricité et l'eau potable, réparties de manière stratégique sur le site, afin de garantir un accès aisé à chaque emplacement ;
- l'installation d'un nouveau transformateur pour assurer la puissance électrique nécessaire, ainsi que le raccordement à la ligne moyenne tension existante ;

- la réalisation des travaux de terrassement et de tranchées nécessaires à la pose des conduites et des câblages ;
- la remise en état du revêtement du parking à l'issue des travaux.

La dépense de 1.900.000 € sera à imputer au budget extraordinaire 2026 du Service Événements, Fêtes et Marchés (EFM). Un crédit de 1.900.000 €, qui sera financé par les excédents des années précédentes, est à approuver par le conseil communal.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Le projet prévoit le réaménagement de l'ancien parking temporaire P&R à côté du Stade de Luxembourg, afin de résoudre le problème du stationnement des caravanes des forains lors de grands événements comme la Schueberfouer, les marchés de Noël ou le Mäertchen. En commission, on nous a assuré que le parking provisoire deviendrait définitif et que les travaux d'extension du tramway ainsi que la construction du futur centre de remisage ne seraient pas entravés par le projet.

Il faudrait profiter de l'occasion pour mieux aménager les emplacements où se trouvaient les caravanes jusqu'à présent. Il convient de rappeler que, dans le cadre du réaménagement de la place Jeanne d'Arc, le groupe déi gréng avait présenté des propositions visant à améliorer l'aménagement de la place et des rues environnantes (davantage de verdure, mesures de modération du trafic). Le collègue échevinal avait fait valoir que la place Jeanne d'Arc accueillait les caravanes des forains lors des grands événements. Cet argument n'étant désormais plus valable, j'invite le collègue échevinal à réexaminer le projet « Place Jeanne d'Arc ». D'après mes informations, les représentants des parents d'élèves des écoles de Bonnevoie ont également adressé un courrier aux responsables de la Ville à ce sujet, demandant une amélioration du projet dans le sens d'une modération du trafic, d'une meilleure qualité de vie ainsi que de la sécurité des écoliers et des autres piétons.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Le présent projet concerne des travaux à réaliser dans le quartier de Kockelscheuer et non dans le quartier de Bonnevoie.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : J'ai mentionné la place Jeanne d'Arc, car jusqu'à présent, des caravanes de forains y étaient également stationnées, et que le collègue échevinal a invoqué cet argument pour affirmer qu'un réaménagement plus en profondeur de la place Jeanne d'Arc n'était pas possible.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : Notre groupe soutiendra le présent projet. En commission, la question a été soulevée de savoir s'il était possible de sécuriser le parking par des bornes mobiles. Les plans de réaménagement de l'ancien parking P&R ont-ils été entre-temps avisés par le CGDIS ?

En commission, il nous a été expliqué que les forains ne devront pas payer de frais de stationnement pour les caravanes, puisqu'ils paient déjà d'autres taxes. Les taxes perçues par la Ville tiennent-elles compte des investissements ?

Le nouveau parking sera-t-il suffisamment grand pour accueillir les caravanes des forains à l'occasion d'événements plus importants tels que la Schueberfouer et les marchés de Noël, ou encore à l'occasion d'événements locaux de type kermesse ?

**Monsieur Bob BIVER (CSV)** : La commission technique s'est penchée sur le projet en question. Le projet a été présenté en détail. Le parking réaménagé pourra être utilisé par les forains. Les travaux devraient être terminés pour juillet 2026, c'est-à-dire avant le début de la Schueberfouer. 200

caravanes, qui trouvaient auparavant place sur un pré situé aux abords du P&R Bouillon, au Bd Prince Charles, rue Jacques Staas ou sur la place Jeanne d'Arc, pourront être accueillies à Kockelscheuer dans de meilleures conditions. La question de la sécurisation du parking par des poteaux de barrage a été évoquée en commission. Une fois les caravanes sur place, le CGDIS procédera à la réception du parking. En commission, le projet a reçu un avis favorable avec une abstention. La personne qui s'est abstenue lors du vote préalable n'était pas un membre du conseil communal.

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : Le président de la commission technique a bien résumé la discussion qui a eu lieu en commission.

Le site de Kirchberg n'étant plus disponible en raison des travaux préparatoires à l'extension du tramway, il était urgent de trouver une solution pour les caravanes des forains. Je suis ravi qu'une solution ait été trouvée.

Compte tenu de la bonne situation financière de la Ville, il me semble possible à la fois de réaménager l'ancien parking P&R et de maintenir les taxes à un niveau qui incite les forains à continuer de venir volontiers à Luxembourg.

En commission, nous étions d'accord pour dire qu'il serait judicieux de sécuriser l'accès au parking, par exemple en installant une barrière ou des poteaux de blocage mobiles, afin de garantir que les personnes non autorisées n'aient pas accès au parking lorsqu'il est inutilisé.

**Madame l'échevin Simone BEISSEL** : Pour la Schueberfouer, il faut environ 200 emplacements de caravanes, pour les marchés de Noël environ 80 emplacements et pour le Mäertchen environ 25 emplacements. Actuellement, les caravanes sont réparties sur différents sites (Bouillon, Bd. Prince Charles, Rue Jacques Staas, Place Jeanne d'Arc et, à l'occasion de la Schueberfouer, en plus sur le parking du Hall Victor Hugo). Les forains pourront continuer à utiliser le parking du Hall Victor Hugo pendant la Schueberfouer.

Pour que l'ancien parking P&R provisoire puisse être utilisé aux fins mentionnées, des travaux d'infrastructure devront être réalisés. Même si la plupart des caravanes sont conçues pour une utilisation indépendante, c.-à-d. qu'elles disposent de leurs propres toilettes chimiques, un réseau d'égouts doit néanmoins être installé. Aucune taxe de stationnement n'est perçue. Les forains paient pour la consommation d'eau et d'électricité ainsi que les taxes d'égout.

L'accès au parking se fait actuellement par un accès carrossable. Le site peut être fermé au moyen de barrières de circulation. Une fois les caravanes sur place, l'emplacement sera surveillé par un service de gardiennage.

Le projet prévoit une fin des travaux pour juillet 2026, de sorte que le parking sera déjà disponible pour la Schueberfouer.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Les forains seront heureux de pouvoir utiliser cet espace. Le site est bien desservi par les transports en commun, ce qui leur permettra de se rendre facilement sur les sites des événements en tramway. Madame l'échevin Beissel a déjà indiqué que le parking sera surveillé par un service de gardiennage pendant la durée des événements. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'installer des poteaux de barrage. Pendant les périodes où il n'y a pas d'événements, des blocs de béton pourraient par exemple être installés. D'autres possibilités pourraient également être envisagées pour utiliser l'espace en dehors des événements mentionnés.

Pendant la Schueberfouer, il n'y a jamais eu de caravanes foraines stationnées sur la place Jeanne d'Arc. Cette place accueille la kermesse de Bonnevoie. Pendant la durée des

marchés de Noël, la place était utilisée par différents forains pour y garer leurs caravanes. Celles-ci ne s'y installeront plus à l'avenir et ce n'est qu'alors qu'il sera possible d'examiner, le cas échéant, si et comment la place peut encore être aménagée autrement que prévu. Des places de stationnement sont toujours nécessaires dans le quartier densément peuplé de Bonnevoie, ce qui ne signifie pas pour autant que nous n'ayons pas compris le message de déi gréng. Lorsque des améliorations sont possibles, nous sommes toujours les premiers à aller dans cette direction.

*Le projet est approuvé à l'unanimité.*

## VIII URBANISME

### 1) Modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Kennedy Sud – Zone A1 » (Kirchberg)

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP dénommé « Kennedy Sud – Zone A1 », élaboré par le bureau d'architectes Steinmetz de Meyer, agissant au nom et pour compte du Fonds Kirchberg, et portant sur un ensemble de terrains situé à Luxembourg-Kirchberg, délimité au nord par l'avenue John F. Kennedy, à l'est par la rue des Coquelicots et au sud par la rue du Fort Thüngen.

Le PAP initial a été adopté par le conseil communal en date du 21 mars 2016 et approuvé par le ministre de l'Intérieur en date du 14 juin 2016.

Suivant la partie graphique du PAG en vigueur, les fonds concernés par le projet soumis sont classés en « zone spéciale mixte urbaine centrale européenne et nationale [MIX-cen] » et superposés par une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier' (PAP NQ) » aux coefficients suivants : COS : 0,50 ; CSS : 0,93 ; CUS : 1,52 ; DL : 116.

La zone du PAP est superposée par ailleurs par le Plan Sectoriel Logement « PSL - zone prioritaire d'habitation 15 Kennedy Sud - Kirchberg ».

Le projet prévoit la réalisation d'un maximum de 40.440 m<sup>2</sup> de surface constructible brute, répartie sur 6 lots, dont 4 sont destinés à l'habitat, dont 19.050 m<sup>2</sup> au maximum sont réservés aux bureaux, et un maximum de 3.200 m<sup>2</sup> sont réservés aux surfaces commerciales. Concernant l'habitat, un minimum de 165 et un maximum de 309 unités de logement sont à réaliser dont un minimum de 50 unités de logement sont à réaliser en tant que logements à coût modéré.

La modification soumise porte uniquement sur l'adaptation de l'article 10 (servitudes de passage) de la partie écrite du PAP : L'article 10 prévoit actuellement, sur le lot 9A, une servitude de passage piéton public d'une largeur minimale de 4,50 mètres. En raison de la forte déclivité du terrain entre l'avenue John F. Kennedy et la rue du Fort Thüngen, cette servitude doit être aménagée sous forme d'un escalier public. La présente modification ponctuelle a pour objet de réduire la largeur de cette servitude à deux mètres, dimension jugée plus adéquate. Cette largeur correspond par ailleurs à celle de l'escalier public déjà réalisé sur le terrain communal entre les lots 9C et 8A.

La modification ponctuelle proposée ne remet pas en cause le concept général ni les orientations du PAP initial.

Dans le cadre de la procédure d'adoption allégée, prévue par l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant

l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été transmis au ministre des Affaires intérieures. Le projet de modification ponctuelle du PAP a été déposé pendant 30 jours complets, à partir du 17 octobre 2025, à la maison communale où le public a pu en prendre connaissance.

Aucune objection n'a été déposée pendant ce délai. Le 28 octobre 2025, le ministère des Affaires intérieures a informé la Ville que la modification proposée du PAP est conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng) :** En commission, il nous a été expliqué que le chemin piétonnier passerait d'une largeur minimale de 4,50 mètres à une largeur minimale de deux mètres, ce qui signifie qu'il serait tout à fait possible de prévoir un chemin plus large si cela était jugé nécessaire ou approprié. La partie graphique du PAP « Kennedy Sud – Zone A1 » n'est pas concernée par la modification proposée de la partie écrite du PAP, ce qui offre la possibilité, comme l'indique le rapport de la commission, d'améliorer la qualité des espaces libres accessibles au public. La construction d'un escalier soulève la question de l'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant. Ne serait-il pas judicieux d'aménager une partie du chemin de manière à ce qu'il puisse être emprunté par des personnes en fauteuil roulant ou avec une poussette ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** En commission, il nous a été expliqué que le chemin sera conservé, mais qu'il pourra être aménagé un peu différemment. Il serait par exemple possible d'installer des bacs à fleurs, ce qui ne permettrait plus de garantir partout une largeur de 4,50 mètres. S'il s'avérait que l'on ait tout de même besoin de plus d'espace, un élargissement serait possible sans problème, sans qu'il soit nécessaire pour cela de modifier à nouveau le PAP.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Il appartiendra maintenant aux architectes d'examiner comment ils peuvent concevoir une pente qui soit également accessible aux personnes en fauteuil roulant. Le chemin devra probablement être aménagé en serpentines, de sorte que l'espace public devra être organisé légèrement différemment. Avant que les plans puissent être élaborés, il faut apporter la modification ponctuelle au PAP.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng) :** Cela signifie que l'on veillera à garantir l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes avec une poussette.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Bien sûr.

*La modification ponctuelle au PAP « Kennedy Sud - zone A1 » est approuvée à l'unanimité.*

### 2) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE « secteur protégé du Pfaffenthal [SPR-pf] »

La Ville se propose d'apporter une modification ponctuelle à la partie graphique du PAP QE « secteur protégé du Pfaffenthal [SPR-pf] » en ce qui concerne les immeubles sis 80, côte d'Eich et 2-10, place François-Joseph Dargent.

Il est proposé de modifier l'implantation des bâtiments E et F en vue de permettre la conservation des arbres de grande portée existants et de minimiser les interventions sur les marges du fleuve. Par la même occasion, il est proposé d'adapter légèrement l'emprise du bâtiment A de manière à garantir une meilleure intégration avec le bâtiment B lors d'une future modification du projet autorisé. Les ponts et passerelles entre les constructions seront enlevés étant donné que le projet actuel ne prévoit pas de telles connexions. Le bâtiment E se verra rajouter la lettre A superposée sur la

hachure gris foncé pour permettre une meilleure intégration altimétrique entre le nouveau bâtiment F et le bâtiment D qui est à conserver. Aussi, et suivant les consignes du groupe de travail « Alignements », la nouvelle implantation des bâtiments E et F permet de respecter le projet de piste cyclable, situé le long des immeubles en question.

Dans le cadre de la procédure d'adoption allégée prévue par l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été transmis à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et le projet de modification ponctuelle a été déposé pendant 30 jours complets, à partir du 17 octobre 2025, à la maison communale où le public a pu en prendre connaissance.

Aucune objection n'a été introduite pendant ce délai. Le 28 octobre 2025, le ministre des Affaires intérieures a informé la Ville que le projet de modification ponctuelle du PAP est conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng)** : Dans ce dossier, la piste cyclable est mentionnée, mais nous ne disposons pas de détails. Il a été question d'aménager au moins une piste cyclable provisoire dans une première phase. De notre point de vue, il est important de penser à la piste cyclable dès le début. C'est pourquoi j'apprécierais d'avoir quelques informations à ce sujet.

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : La modification ponctuelle de la partie graphique dudit PAP permet de conserver et de protéger les arbres monumentaux existants.

Madame la conseillère Gaasch a évoqué la piste cyclable prévue. Le fait est que l'espace public est restreint à cet endroit. Nous avons affaire à une route nationale, ce qui signifie que cela relève de la compétence de l'Administration des ponts et chaussées. Malheureusement, les choses n'avancent pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions dans ce domaine. Une solution pouvant être mise en œuvre rapidement consisterait à faire passer les cyclistes dans le parc par une petite passerelle. Une solution à court terme par la rue principale et par la place Dargent n'est malheureusement pas possible.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : La modification ponctuelle apportée à la partie graphique dudit PAP permet, le moment venu, lorsque les bâtiments seront construits, de réduire la distance entre les bâtiments et la route, afin de pouvoir conserver les arbres existants.

La volonté de créer une piste cyclable en direction du parc Laval existe depuis longtemps. Comme l'Alzette coule à cet endroit, non seulement l'Administration des ponts et chaussées, mais aussi l'Administration de la gestion de l'eau sont impliqués, sachant que, pour consolider la piste cyclable, il faudra réaliser des forages au niveau des berges de l'Alzette. C'est aussi notre souhait qu'une solution soit trouvée.

*La modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE « secteur protégé du Pfaffenthal [SPR-pf] » est approuvée à l'unanimité.*

### 3) Classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 11, 13 et 15, rue Auguste Lumière (avis)

Par courrier du 4 novembre 2025, le ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national les bâtiments appartenant à l'État, sis 11, 13 et 15, rue Auguste Lumière. Il s'agit d'un des quatre corps

de bâtiment formant l'ancienne caserne de gendarmerie, construite entre 1949 et 1956 selon les plans de l'architecte d'État Hubert Schumacher. L'ancienne caserne comprenait deux autres corps de bâtiment, disposés perpendiculairement au premier, ainsi qu'un quatrième corps de bâtiment, qui se trouve à proximité immédiate. Le site bénéficie d'une situation privilégiée à proximité d'équipements importants tels que des écoles, des crèches, des commerces et la gare centrale. Un objectif consiste à densifier le site.

Selon les études réalisées par l'Administration des bâtiments publics, les bâtiments concernés sont en mauvais état. Ils conservent néanmoins non seulement leur aspect extérieur d'origine, mais également la structure bâtie et des éléments de l'aménagement intérieur. Le Service Urbanisme de la Ville fait remarquer que, d'un point de vue de la protection du patrimoine, la conservation d'un seul bâtiment n'a qu'une valeur anecdotique, étant donné que la caserne a été conçue comme un ensemble autour d'une cour centrale. Il est proposé au conseil communal d'émettre un avis favorable.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP)** : De mon point de vue, il est important de considérer le site comme un ensemble. Choisir de classer une partie de l'ancienne caserne comme patrimoine national, c'est peut-être bien, mais ce n'est pas très cohérent. Je peux comprendre que l'on veuille densifier la partie nord du site, dont il n'est pas question aujourd'hui, mais je tiens à souligner qu'il y a des éléments architecturaux très intéressants sur cette partie du site, que l'on pourrait certainement bien intégrer dans un futur projet. En ce qui concerne une urbanisation plus dense, il convient de rappeler les nombreuses discussions qui ont eu lieu à l'époque où le boulevard d'Avranches a été urbanisé à partir du « Verluerekascht-Tiirmchen ». Le projet ne devrait donc pas être réduit ponctuellement à une partie de la caserne. Dans le PAG de la Ville, le site est protégé en tant qu'ensemble, c'est pourquoi il devrait en être de même au niveau national.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : La Ville est appelée à émettre un avis sur le projet de classement du ministère de la Culture. En cas de classement, des logements pourraient y être créés assez rapidement. Les logements existants étant en mauvais état, des travaux de rénovation devraient être entrepris. Le musée de la police, qui se trouve sur le site en question, sera conservé. La partie inférieure du terrain donne sur le boulevard d'Avranches. Il n'existe pas encore de plans pour une construction plus dense. La partie nord du site n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Le dossier actuel porte sur les logements existants. Compte tenu de la pénurie de logements existante et du fait qu'il s'agit d'un site résidentiel exceptionnel, il serait bon que les bâtiments concernés puissent être rénovés le plus rapidement possible. Dans ce sens, le collège échevinal se prononce en faveur d'un avis positif, mais nous ne devons pas perdre de vue les autres éléments.

*Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité.*

### 4) Classement comme patrimoine culturel national du bâtiment sis 12, rue de Wiltz (avis)

Par courrier du 17 novembre 2025, le ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 12, rue de Wiltz. Il s'agit d'un immeuble d'angle situé dans une rue à caractère résidentiel du quartier de Bonnevoie. Construite vers 1934 par l'architecte et ingénieur Pierre Mathias Winandi, la maison se distingue par son caractère représentatif et son état de conservation remarquablement authentique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle présente un caractère décoratif rappelant l'éclectisme et l'historicisme de l'époque. La façade

principale est entièrement recouverte de pierre naturelle. Le 14 novembre 2025, une autorisation de bâtir a été délivrée pour la réalisation de travaux de transformation comprenant des transformations à l'intérieur, le remplacement à l'identique des châssis de fenêtres et la restauration des vitraux, ainsi que la démolition d'un des deux garages situés sur la parcelle. Ces modifications ont été encadrées par un architecte de l'INPA en amont de la délivrance de l'autorisation de bâtir.

*Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité.*

## 5) Lotissements de terrains

Le conseil communal est appelé à donner son accord pour les demandes de lotissements de terrains suivants :

- 192-196, route de Longwy (Théâtre National du Luxembourg) : réunion des parcelles 558/3966 et 558/5002 en vue de la création d'une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et un lot qui est à intégrer dans le domaine public ;
- 46, rue de l'Égalité : réorganisation des limites des parcelles 429/8597 et 429/8598 afin d'optimiser la constructibilité et de pouvoir accueillir une nouvelle construction. Un lot est à intégrer dans le domaine public ;
- 2-4, rue Aloyse Kayser : division de la parcelle 678/3430 afin de créer trois lots, dont un sera occupé par des installations d'entraînement.

*Le conseil communal marque son accord à l'unanimité.*

## IX PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT : PRÉSENTATION ET DISCUSSION

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR** : La présentation du plan pluriannuel financier fait partie des exercices annuels depuis un certain nombre d'années. C'est un exercice utile puisqu'il permet de savoir comment les finances de la Ville vont évoluer dans les trois ou quatre années à venir. Je me limiterai à une brève présentation et je répondrai volontiers aux questions après le débat.

L'inflation est stable. La population de la Ville de Luxembourg augmente plus lentement que la moyenne nationale – ce qui s'explique par le fait que de grands projets de construction de logements sont mis en œuvre dans d'autres communes –, mais de manière conséquente. Nous ne sommes pas totalement mécontents de cette croissance plus modérée, car elle nous permet de répondre aux besoins qu'une population croissante entraîne. C'est notamment le cas pour les écoles, les crèches et les infrastructures sportives, où nous avons un certain retard à rattraper.

Au niveau des recettes, on s'attend à une augmentation conséquente, surtout en ce qui concerne les recettes du Fonds de dotation globale des communes (+ 5,74 %) et de l'impôt commercial communal (+ 3,32 %). Nous espérons que cette augmentation se poursuivra. En ce qui concerne les autres recettes, nous nous situons dans la moyenne normale. Les revenus d'intérêts vont toutefois diminuer, ce qui ne devrait surprendre personne, d'une part parce que nous allons puiser

dans nos réserves financières et d'autre part parce que les banques baissent leur taux d'intérêt et que nous aurons moins de revenus d'intérêts dans les années à venir.

En ce qui concerne les dépenses courantes, les frais de personnel devraient augmenter en moyenne de 3,77 % par an de 2027 à 2029. Les frais de personnel extrapolés pour les années 2027 à 2029 ne tiennent pas compte des postes déjà publiés mais non encore pourvus. Les autres frais de fonctionnement devraient augmenter d'environ 2 % par an de 2027 à 2029. Au total, les dépenses ordinaires augmenteront en moyenne d'environ 3 % par an au cours des prochaines années.

Bien que les recettes extraordinaires (subventions) dans le cadre du Pacte logement 2.0 soient moins importantes que celles du Pacte logement 1.0, nous prévoyons des recettes à hauteur de de 4 millions d'euros (2027-2029). En ce qui concerne la vente de logements en VEFA, les recettes sont estimées à 13 millions d'euros par an. En raison des quotas auxquels nous avons droit en tant que commune dans le cadre de grands projets de construction de logements sur le territoire de la capitale, nous pourrions acquérir des centaines de logements dans les années à venir. Malgré la bonne situation financière de la Ville, nous ne pourrions pas conserver tous ces logements dans notre patrimoine immobilier.

Au niveau des dépenses extraordinaires, des investissements importants sont toujours prévus dans l'acquisition de bâtiments et de terrains, ceci également dans le contexte de la situation actuelle du marché et des prix des terrains relativement favorables. Nous continuerons à garder les yeux et les oreilles ouverts, afin de pouvoir réaliser l'un ou l'autre investissement supplémentaire.

Les dépenses liées à la participation financière de la Ville à l'extension du réseau de tramways augmenteront dans les années à venir. La participation financière de la Ville concerne aussi bien les coûts d'infrastructure que les coûts d'exploitation. Il s'agit d'investissements que nous réalisons volontiers, car nous saluons l'extension du tramway et nos transports publics en seront encore plus attractifs.

En ce qui concerne l'évolution des fonds de réserve, on constate qu'ils diminuent lentement mais sûrement. J'insiste toujours sur le fait que nous ne devons pas nous faire beaucoup d'illusions sur les fonds de réserve, car lorsque les projets de construction de grande envergure entreront dans leur phase de mise en œuvre, les réserves pourraient s'épuiser assez rapidement. Il s'agit de projets déjà votés par le conseil communal, pour un coût total de 2,4 milliards d'euros. Le coût des projets non votés s'élève à environ 3 milliards d'euros. Cela signifie que la Ville aura un besoin de financement d'environ 3,5 milliards d'euros dans les années à venir. 3,5 milliards d'euros ! Je répète ce chiffre, car différentes communes estiment que la Ville de Luxembourg roule sur l'or. La situation financière globale de la Ville reste saine. Le graphique sur l'évolution des fonds de réserve montre toutefois clairement que les réserves vont diminuer lentement mais continuellement. Il faut encore tenir compte du fait que cette évolution est très étroitement liée à l'avancement de la mise en œuvre des projets inscrits au budget extraordinaire. Et vous savez tous trop bien que les choses n'avancent pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions. Si nous y arrivons et que nous utilisons une partie des réserves, ces dernières s'éleveront encore à 300 millions d'euros fin 2029, lorsque le mandat du conseil communal actuel arrivera à son terme. Il n'est donc nullement question, comme l'opposition le présente de temps à autre, que le collège échevinal actuel et la majorité DP-CSV laisseraient des caisses vides à leurs successeurs.

Il convient de rappeler que nous nous basons sur les paramètres fournis par le ministère des Affaires intérieures pour établir le plan pluriannuel de financement et que nous n'avons

finalement pas d'autre choix. Compte tenu de la situation géopolitique mondiale actuelle, je dois avouer que je me sens parfois mal à l'aise, car je me demande si les recettes continueront de couler à flot comme par le passé en cas de crise majeure. Je pense que nous serions donc bien avisés de continuer à faire preuve de prudence. Il est beaucoup question de sanctions que les Américains pourraient imposer. Une sanction qui nous toucherait certainement le plus durement serait celle des cartes de crédit. Tout le système des cartes de crédit dépend exclusivement des Américains. Le cas échéant, nous – et des millions d'autres Européens – ne pourrions peut-être plus payer avec nos cartes de crédit. Ceci n'est qu'un exemple pour montrer à quel point cela pourrait aller vite. Mais restons optimistes et ne voyons pas trop noir ! En tant qu'échevin en charge des finances, je me réjouis de la situation financière saine de la Ville et j'espère qu'elle nous restera acquise le plus longtemps possible.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Après les débats budgétaires de décembre, nous nous penchons traditionnellement en janvier sur le plan pluriannuel de financement. C'est un exercice utile, car il nous donne un aperçu de l'évolution des finances de la Ville pour les années à venir ainsi que des investissements prévus.

Les documents disponibles, qui seront transmis au ministère des Affaires intérieures, confirment ce que j'avais déjà souligné dans mon intervention sur le budget. Il s'agit de garder un œil sur la gestion des investissements, car le risque existe que les réserves financières de la Ville diminuent dans les années à venir.

Les investissements sont évidemment importants. Notre groupe soutient les investissements, mais il faut veiller à ce qu'il s'agisse de projets utiles à long terme, comme les investissements dans la construction de logements, la végétalisation, l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie ainsi que l'amélioration des transports publics, en particulier l'extension du réseau de tramway.

Dans le contexte de la politique du collège échevinal actuel, nous considérons qu'il est de notre devoir de signaler les problèmes. De notre point de vue, tous les projets ne sont pas à la hauteur. Lors de projets de renouvellement de rues, il nous arrive régulièrement de critiquer le fait qu'un projet ne réponde pas aux défis de l'avenir en termes de mobilité, de végétalisation et de modération du trafic. Il faudra investir de manière plus judicieuse dans les années à venir, en tenant compte du fait que nos réserves risquent de diminuer et que nous devons veiller à une gestion responsable des fonds de la Ville, c.-à-d. de l'argent des contribuables.

Le projet de budget 2026 prévoit un déficit de 232 millions d'euros. Dans le budget rectifié 2025, le déficit s'élève à 175 millions d'euros. Il ressort des comptes 2024 qu'aucune réserve supplémentaire n'a été constituée. Il reste à voir à combien s'élèveront encore les réserves en 2029. Le plan pluriannuel de financement part du principe que les réserves ne seront pas totalement épuisées fin 2029. Si tel est le cas, elles seront toutefois épuisées au plus tard en 2030. Ce ne serait certainement pas une catastrophe, à condition que les réserves financières soient bien investies, d'où l'importance pour la Ville de garder un œil sur la manière dont ces fonds seront investis. J'ai cité l'exemple des projets de renouvellement de rues, pour lesquels notre groupe critique régulièrement le fait que les mesures prises ne soient pas innovantes et orientées vers l'avenir, mais plutôt rétrogrades. Le plan pluriannuel de financement prévoit des investissements à hauteur de 340 millions d'euros pour des projets SERCO qui n'ont pas encore été votés. Des investissements importants sont prévus pour les travaux d'infrastructure souterrains, mais il est inacceptable que l'aménagement de l'espace routier soit simplement rétabli tel quel dans le style des années 1990.

Il nous semble que plusieurs projets ont été oubliés dans le plan pluriannuel, comme par exemple un projet récurrent : celui d'une piscine en plein air. Le plan pluriannuel de financement ne prévoit pour cela qu'un crédit de départ d'un million d'euros. Si le collègue échevinal est sérieux au sujet de la construction d'une piscine en plein air, celle-ci devrait être mentionnée dans le PPF. Récemment, le conseil communal s'est penché sur le projet de construction d'un complexe sportif à Hamm. Sauf erreur de ma part, seule la première partie du projet, qui a été approuvée par le conseil communal, est prévue dans le PPF. Les coûts de réalisation de la deuxième partie seront au moins aussi élevés que ceux de la première partie. Cette deuxième partie du projet de complexe sportif ne figure pas dans le plan pluriannuel de financement. De manière générale, des crédits sont inscrits pour la rénovation des écoles et des foyers scolaires, mais je ne vois pas où de nouveaux projets sont prévus. Dans les années à venir nous devons investir dans de nouveaux bâtiments scolaires, foyers scolaires et crèches. *deï gréng* ont demandé à plusieurs reprises que le nombre de crèches publiques sur le territoire de la capitale soit augmenté. Je n'ai pas non plus trouvé le projet de rénovation du centre culturel de Gasperich dans le PPF.

Le PPF indique certes la direction à suivre, mais plusieurs projets annoncés n'y figurent pas. Nous partons donc du principe que les besoins en investissements seront encore plus importants.

Les investissements sont nécessaires, mais il s'agit d'investir de manière à ce que les projets soient innovants et à la pointe de la technologie. Et il faut déjà se donner un plan d'action lorsque les réserves auront diminué. Il serait important de se donner une perspective à plus long terme, notamment en ce qui concerne les recettes et les frais de fonctionnement.

*deï gréng* partagent l'avis selon lequel des investissements sont nécessaires. En même temps, il ne faut pas perdre de vue que nous devons nous pencher sur la manière dont nous pouvons concevoir une politique financière durable à long terme à la Ville, et ce également au-delà de l'horizon des dix prochaines années et de manière à ce qu'il y ait encore de l'argent pour les prochaines générations.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP)** : Un plan financier pluriannuel est plus qu'une simple énumération des recettes et des dépenses pour les années à venir. C'est avant tout un document politique. Le plan pluriannuel de financement montre les priorités du collège échevinal – mais également ce qui n'en fait pas partie.

En commission des finances, Monsieur l'échevin Mosar a fait une déclaration qui m'a beaucoup dérangé. Il a affirmé qu'une croissance plus faible de la population de la Ville (+ 1,09 %) par rapport à la croissance nationale de la population (+ 1,4 %) s'expliquerait principalement par deux raisons : d'une part, les grands projets de construction au nord et au sud du pays et, d'autre part, la tendance internationale qui veut que de plus en plus de gens vivent dans des hypercentres. Cela peut être une explication commode pour le collège échevinal, mais elle ne correspond pas à la réalité. La triste vérité est que de nombreuses personnes aimeraient habiter dans la capitale, mais ne peuvent plus se permettre financièrement un logement en ville. Il est vrai que ce phénomène existe aussi dans d'autres villes, mais la situation est particulièrement dramatique à Luxembourg-ville, car notre capitale devient de plus en plus un lieu pour les privilégiés aux revenus élevés et les spéculateurs, et de moins en moins un lieu pour les personnes aux revenus moyens, les familles, les jeunes ou les familles monoparentales. À cela s'ajoute le fait que le pourcentage de logements abordables à Luxembourg-Ville n'est que de 2 %. Ce pourcentage est bien inférieur à la moyenne européenne – à Paris, Berlin, Amsterdam, le pourcentage est de 15 à 30 % – et n'est plus défendable politiquement.

En commission, Monsieur l'échevin Mosar a déclaré que la Ville souhaiterait vendre des biens immobiliers dans les années à venir, car la charge financière pour la Ville deviendrait trop importante. Lors de la campagne électorale et dans la déclaration échevinale, il a été annoncé en grande pompe que 500 millions d'euros seraient investis dans le logement au cours de la législature actuelle. Comment cela s'accorde-t-il ? C'est comme si on versait de l'eau dans un tonneau qui fuit. Le collège échevinal achète des logements pour les revendre ensuite. La question qui se pose alors n'est pas de savoir si l'on investit, mais si ces investissements permettront à long terme d'augmenter le nombre de logements publics et abordables. Avec l'approche mentionnée du collège échevinal, le parc de logements locatifs de la Ville n'est pas étendu de manière substantielle et aucune politique publique durable de construction de logements n'est menée. Il manque une volonté politique conséquente et à long terme pour étendre systématiquement le parc immobilier de la Ville, pour maintenir plus de logements locatifs en sa possession, ceci dans le sens d'une mixité sociale et d'une lutte contre la pénurie catastrophique de logements. Il est vrai que la Ville investit dans l'acquisition de logements et de terrains à bâtir, mais en même temps, les logements acquis sont revendus, avec pour résultat que la part nette de logements publics abordables n'augmente pas de manière substantielle. La vente de logements soulève la question de savoir à qui ces logements sont vendus. Sont-ils vendus sur le marché libre ? Si c'est le cas, qu'avons-nous gagné à moyen et long terme ? La réponse est malheureusement claire : pas grand-chose, car le contrôle des logements abordables en mains publiques reste ridiculement bas. Le collège échevinal trouve toujours de nouvelles excuses pour expliquer pourquoi les logements acquis ne restent pas dans le parc locatif de la Ville. Résultat : trop peu de logements abordables et une Ville qui offre de moins en moins de logements à ses habitants. Le logement n'est pas un luxe ! Le logement est un droit fondamental ! Et c'est justement dans une ville riche comme Luxembourg qu'il serait de la responsabilité de la commune d'agir par des décisions politiques cohérentes dans le sens d'un plus grand nombre de logements publics et abordables.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Le fait qu'un plan pluriannuel de financement soit établi est à saluer. Le présent plan pluriannuel de financement est raisonnable au niveau des recettes et des dépenses. Nous comprenons que la Ville investisse une partie de ses réserves financières dans la création de davantage de logements au cours des prochaines années. Cela soulève toutefois la question de savoir pourquoi cela est nécessaire. La situation est due à une croissance incontrôlée qui a pour conséquence que ce sont surtout les Luxembourgeois socialement défavorisés qui sont chassés de leur ville. Il s'agit d'une évolution tragique. Il faut saluer le fait que la Ville puise maintenant dans ses réserves financières pour créer de nouveaux logements. Il serait toutefois important que les personnes qui ont habité dans la capitale pendant des décennies et qui ont dû la quitter parce qu'elles ne pouvaient plus se payer un logement puissent en profiter.

Je voudrais poser quatre questions auxquelles nous n'avons pas encore reçu de réponse satisfaisante.

Nous sommes d'accord avec le fait que des logements et des terrains soient acquis avec l'argent des contribuables. Nous regrettons toutefois le fait qu'aucune expertise externe ne soit demandée lors de transactions immobilières importantes. Le collège échevinal n'a-t-il toujours pas la volonté de faire appel à des expertises externes, afin que le contribuable puisse être sûr que ces transactions se déroulent de manière équitable et qu'un prix raisonnable a été négocié ?

Malheureusement, je dois constater une fois de plus que le plan pluriannuel de financement ne reflète qu'une partie de la situation financière de la Ville. Il manque une vue d'ensemble claire des actifs. En tant que membre du conseil communal, il

m'est impossible d'évaluer correctement la véritable situation financière de la Ville, car je ne dispose pas d'informations précises sur ses actifs. Quel est le montant des actifs de la Ville en termes de terrains et de biens immobiliers ? Serait-il possible d'obtenir une liste de tous les terrains et biens immobiliers appartenant à la Ville, leur prix d'achat et leur valeur estimée ? Dans un souci de transparence, les citoyens devraient disposer de ces informations.

Au vu des investissements prévus, il est compréhensible que les réserves financières diminuent d'ici 2029. Selon les estimations, ces dernières devraient encore s'élever à 300 millions d'euros en 2029. Il est judicieux d'investir dans des projets tels que l'immobilier et les infrastructures. Le collège échevinal s'est-il donné une ligne de conduite quant au montant que devraient encore atteindre les réserves obligatoires d'ici 2029 ? En supposant que les réserves tombent en dessous de 300 millions d'euros, le collège échevinal veut-il renoncer à la réalisation de différents projets ou prendre des mesures d'économie ?

Monsieur l'échevin des finances Mosar a souligné à juste titre à quel point la situation financière de la Ville est dépendante des recettes du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) et de l'impôt commercial communal. En cas de forte récession, ces recettes pourraient chuter de 10 à 20 %. Le collège échevinal dispose-t-il d'un plan d'urgence ? Les entreprises, par exemple, établissent un plan d'urgence qui doit intervenir en cas d'évolution économique négative. Quel est le plan d'urgence du collège échevinal ? Faut-il reporter des projets, engager moins de personnel... ?

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk) :** Un plan pluriannuel de financement devrait être un instrument de pilotage politique, également pour une ville comme Luxembourg, qui continue à se développer fortement et qui est plus que la capitale du pays. Luxembourg-Ville est aussi une métropole de la Grande Région. Le développement doit être planifié sérieusement. Surtout dans les domaines du logement, des transports, des infrastructures publiques et de l'enfance, on n'a pas toujours l'impression que c'est le cas. Nous ne nions pas que l'on continue d'investir et que l'on investit positivement. Nous soutenons un grand nombre des projets qui nous sont présentés, mais il n'est pas toujours facile de voir une cohérence dans la politique d'investissement du collège échevinal.

Nous soulignons régulièrement l'écart entre les investissements prévus et la réalisation effective des projets. Au projet de budget 2021, les dépenses extraordinaires ont été estimées à 420 millions d'euros. Dans les comptes 2021, les dépenses extraordinaires ont atteint 253 millions d'euros. Différence : 168 millions d'euros. Au projet de budget 2022, les dépenses extraordinaires ont été estimées à 414 millions d'euros. Dans les comptes 2022, les dépenses extraordinaires ont atteint 276 millions d'euros. Différence : 137 millions d'euros. Au projet de budget 2023, les investissements ont été estimés à 419 millions d'euros. Dans les comptes 2023, les dépenses extraordinaires ont atteint 305 millions d'euros. Différence : 114 millions d'euros.

Cela se reflète également dans la différence entre le déficit inscrit au budget et l'excédent qui se retrouve dans les comptes, une différence qui s'élève à 703 millions d'euros pour la période 2021-2024. Compte tenu de l'ampleur des projets prévus, on peut légitimement douter qu'ils soient encore mis en œuvre au cours du mandat actuel. Nous nous trouvons donc dans une situation de surestimation permanente.

En ce qui concerne les réserves financières, je ne vois pas les choses en noir. La Ville dispose toujours d'une grande marge de manœuvre pour pouvoir réaliser des investissements importants à l'avenir, par exemple dans la construction de logements publics. Il n'est pas facile de discerner une ligne claire dans la politique d'investissement du collège échevinal.

On a l'impression que le collègue échevinal réagit plutôt qu'il n'agit, qu'il investit certes là où c'est nécessaire, mais qu'il ne définit pas d'orientations stratégiques claires.

Cela vaut également pour les besoins en personnel des services. Pour la période 2026-2029, on prévoit une croissance moins rapide de la population par rapport à 2024-2025, mais nous ne pouvons pas supposer que les services auront des besoins moins importants en personnel. Il serait important de quantifier les besoins. Nous ne pouvons pas embaucher du personnel à l'aveuglette. Nous devrions nous donner les moyens d'évaluer à moyen et long terme quels sont les services publics dont une ville comme la nôtre a besoin, et recruter du personnel en conséquence.

En ce qui concerne les investissements dans les foyers scolaires et les crèches, il n'y a pas grand-chose de nouveau à annoncer. Récemment, le ministre de l'Éducation nationale a appelé les communes à prendre leurs responsabilités. Appliqué à la Ville de Luxembourg, cela semble étrange, car ce sont les mêmes partis qui sont responsables au niveau national et au niveau communal, même si le rapport de force est inversé. D'un côté, Monsieur l'échevin Mosar se plaint à juste titre que l'Etat n'investisse pas assez dans les projets VEFA, de l'autre, Monsieur le ministre Meisch appelle les communes à prendre plus de responsabilités au niveau de la création de places de crèches publiques. Il ne fait aucun doute que la Ville manque de places de crèches publiques. Il devrait y avoir au moins une crèche publique dans chaque quartier.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, des questions restent en suspens. Où en est le budget en vue de la création de la nouvelle école de la rue Adolphe Fischer ? En ce qui concerne le quartier résidentiel « Nei Hollerich », un site pour une école n'a toujours pas été désigné.

Les investissements de la Ville dans les projets VEFA et l'acquisition de terrains diminuent, alors qu'ils devraient augmenter pour lutter contre la crise du logement et les loyers élevés. Le collègue échevinal ne semble pas être conscient de l'ampleur de l'urgence sur le marché du logement. Les représentants de la majorité ont estimé que la situation du marché du logement à Luxembourg-Ville n'était pas si catastrophique. C'est peut-être vrai du point de vue des promoteurs, mais pas du point de vue des citoyens à la recherche d'un logement abordable. Ceux qui n'ont pas eu la chance d'hériter d'un bien immobilier dans la capitale doivent désormais appartenir à la classe moyenne supérieure pour pouvoir encore acquérir ou même louer un logement dans la ville. On pourrait parfois penser que la politique du collègue échevinal est délibérément conçue pour ne s'adresser qu'aux riches, afin de s'assurer la majorité lors des élections.

J'ai déjà évoqué la surestimation permanente des déficits et les excédents qui en résultent. Ces derniers devraient être investis en grande partie dans le logement public. Dans le cadre de la campagne électorale 2023, déi Lénk s'étaient basés sur un excédent de 1,1 milliard d'euros. Nous avons calculé que dans une première étape, il serait possible de préfinancer la construction de 833 logements – des fonds qui seraient remboursés à la Ville un an plus tard à hauteur de 75 % par l'Etat sous la forme de subventions. Dans une deuxième étape – 833 autres logements – la Ville ne devrait donc plus préfinancer que 146 millions d'euros. Grâce aux revenus locatifs, le système fonctionnerait ensuite tout seul. La Ville ne doit en aucun cas revendre les logements et les terrains acquis. L'acquisition de logements que la Ville donne en location à des prix abordables doit devenir la première priorité du collègue échevinal.

Un effet positif des Apéri'tours est la rédaction de rapports détaillés dans lesquels sont consignés les préoccupations, les propositions et les souhaits des citoyens. Ces rapports peuvent être un moyen de planification à long terme. La Ville

pourrait mettre en place des comités de citoyens et leur donner les moyens nécessaires, afin de recenser de manière plus harmonieuse et décentralisée les infrastructures requises.

Les besoins d'une ville à croissance rapide sont considérables, mais le plan pluriannuel de financement ne donne pas l'impression que la planification soit à la hauteur des exigences.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Je tiens à souligner que le plan pluriannuel de financement n'est pas un instrument de pilotage politique. Il ne fait pas l'objet d'un vote, mais est simplement présenté. Ce sur quoi le conseil communal se prononce, ce sont les projets que ce plan contient. On retrouve les projets figurant dans le PPF dans la déclaration échevinale, et ils sont soumis au vote du conseil communal. En décembre, le projet de budget et le budget rectificatif font également l'objet d'un vote.

Dans la déclaration échevinale, la majorité DP-CSV s'est engagée à investir quelque 500 millions d'euros dans la création de logements. Selon mes calculs, à l'heure actuelle, ces investissements s'élèvent déjà à plus de 600 millions d'euros (en tenant compte de 2026). Ils comprennent l'achat de terrains, la construction de logements en régie propre et l'achat de logements en VEFA. Au cours des dernières années, plusieurs centaines de ces logements ont été achevés et des centaines d'autres sont encore en cours de construction. Remettre en question l'engagement politique de la Ville dans ce domaine, c'est fermer les yeux sur la réalité.

L'établissement d'un plan pluriannuel de financement, que les communes doivent transmettre au ministère des Affaires intérieures, découle d'une directive européenne suite aux dernières crises économiques et financières mondiales et doit permettre de connaître l'évolution des finances dans les différents pays de l'UE (auprès de l'Etat central et des collectivités locales). Le plan pluriannuel de financement mentionne non seulement les projets déjà votés, mais aussi ceux qui ne le sont pas encore. Son objectif principal est de déterminer si nous parviendrons à mettre en œuvre les projets votés sans avoir recours à des financements externes ou, le cas échéant, quels seront les moyens extérieurs dont nous aurons besoin à cet effet. Le programme d'investissement de la Ville jusqu'en 2029 est vaste. Le présent plan pluriannuel de financement montre que nous pourrions réaliser ces projets sans recourir à des fonds externes.

La planification budgétaire ne m'inquiète pas, car les recettes ordinaires augmentent plus fortement que les dépenses ordinaires au cours des trois prochaines années. Il s'agit là d'un point important. Si ce n'était pas le cas, nous serions confrontés à un grave problème. Les dépenses extraordinaires doivent être financées. Et cela ne m'inquiète pas non plus. Une inquiétude que je partage avec Monsieur l'échevin des finances Mosar, c'est de savoir si l'hypothèse de base qui nous est donnée en tant que commune se vérifiera pour notre pays. Notre économie et notre marché du travail parviendront-ils à générer les recettes fiscales nécessaires pour atteindre une croissance de plus de 5 % au niveau national et communal ? On ne peut que l'espérer. Je reste optimiste, car nous sommes un pays efficace.

Une inquiétude que j'ai et que je partage volontiers avec vous, même si les avis divergent certainement à ce sujet, est l'évolution de la population. Ces dernières années, la population du pays et de la ville a augmenté de 3 % par an. Cela finance notre système fiscal, notre système de retraite et notre système social. La question se pose toutefois de savoir si nous parviendrons à maintenir cette croissance pour les années à venir – dans un contexte où l'évolution démographique est en baisse dans tous les pays européens. Il est risqué de supposer qu'au Luxembourg, nous pourrions bâtir tout notre modèle sur une croissance non pas d'un, mais de 5 %. Une telle croissance ne peut être atteinte que si la croissance économique du

pays est substantiellement plus élevée que celle des autres pays. Je suis optimiste et je me réjouirais d'une croissance, mais nous devons alors aussi être conscients qu'en matière d'efficacité et d'attractivité du site Luxembourg, nous devons continuellement prendre des mesures pour y parvenir. Quant à savoir si l'hypothèse de base qui nous est imposée par l'État pourra être atteinte, cela reste un grand point d'interrogation.

En commission des finances, Monsieur l'échevin Mosar a de nouveau fait référence à la volonté de la Ville d'adopter une approche multivectorielle en matière de politique de logement. L'augmentation du nombre de logements locatifs abordables reste une priorité absolue. Le fait est que le modèle national luxembourgeois, le modèle de la Ville, mais aussi le modèle de notre économie et de notre société ont bien fonctionné au cours des 50 dernières années et ont permis aux gens ordinaires d'accéder à la propriété. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cela a été la base de notre modèle économique luxembourgeois et nous continuons à penser que cela doit rester un des vecteurs de développement de l'offre de logements sur le territoire de la capitale. Si la Ville peut apporter sa contribution dans ce domaine, nous le ferons. Mais il est illusoire de penser que la Ville puisse faire valoir son droit de préemption dans tous les cas dans le cadre du Pacte logement 2.0. Le fait est que la Ville a déjà dépassé les 500 millions d'euros qu'elle s'était fixés comme investissement. Si nous devons acheter tous les logements, les dépenses dépasseraient le milliard d'euros, ce qui serait trop pour la Ville d'un point de vue financier et soulèverait la question de savoir si notre modèle de financement est encore valable. La question se poserait également de savoir si nous n'évincerions pas d'autres acteurs du marché. L'approche multivectorielle, qui est adaptée d'année en année, a été évoquée par Monsieur l'échevin Mosar lors de la Commission des finances. Notre groupe soutient cette approche.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Je remercie Monsieur le conseiller Radoux de ses explications. Je tiens à souligner une fois de plus que nous ne votons pas aujourd'hui sur un deuxième budget et que nous ne menons pas non plus de nouveaux débats budgétaires. En écoutant les interventions de certains collègues, j'ai l'impression d'entendre la même chose que ce qui a déjà été avancé en décembre 2025 lors des débats budgétaires.

Ce qui me dérange, c'est que l'on fait comme si une diminution des réserves jusqu'en 2029 était terrible. Je suis membre de ce conseil communal depuis plus de 30 ans. Je me souviens de l'époque où la Ville devait contracter des emprunts. Aujourd'hui, la Ville fait partie, avec sept ou neuf autres communes, des communes qui n'ont actuellement aucune dette. L'opposition ne doit pas interpréter cette déclaration comme si l'échevin en charge des finances s'était prononcé en faveur de la contraction de dettes. S'endetter n'est pas négatif en soi. De nombreuses communes, dirigées par les coalitions politiques les plus diverses, ont des dettes massives et se portent pourtant bien. Il n'y a plus d'États qui fonctionnent sans dette. Il n'y a donc aucune raison de céder au pessimisme.

J'aborde toujours les critiques de manière positive. Je dois toutefois rejeter catégoriquement le reproche selon lequel le collègue échevinal actuel et la majorité DP-CSV ne feraient pas assez d'efforts pour lutter contre la pénurie de logements. Je ne me souviens pas qu'au cours des 30 dernières années, une majorité politique ait fait autant d'efforts que la majorité actuelle en matière de politique du logement. Je tiens à souligner cela, afin de mettre un terme au mythe selon lequel le collègue échevinal actuel n'investirait pas dans la création de nouveaux logements.

Je voudrais dire à Madame la conseillère Miltgen que je n'aime pas polémiquer. Si l'on considère non pas les valeurs absolues, mais uniquement les pourcentages, la Ville se porte beaucoup mieux que presque toutes les communes dirigées

par des socialistes. C'est pourquoi je conseille à Madame Miltgen de baser ses critiques sur des faits plutôt que d'accuser les responsables de la Ville de ne rien faire en matière de création de logements. En commission des finances, j'ai en outre indiqué que le collègue échevinal serait même prêt à réfléchir au lancement d'un appel d'offres supplémentaire afin d'acquérir d'autres logements VEFA. Monsieur le conseiller Radoux a souligné à juste titre qu'il y a toujours des citoyens qui souhaitent acquérir un logement dans la capitale. Nous avons toujours souligné que nous souhaitons conserver une grande partie des logements dits de quota en propriété de la Ville. Nous continuerons à nous battre pour que les jeunes, notamment, puissent accéder à l'acquisition d'un logement.

Monsieur le conseiller Weidig a de nouveau demandé une expertise externe des prix dans le cadre de l'acquisition de biens immobiliers. Avec la meilleure volonté du monde, je ne peux pas comprendre le reproche selon lequel nous ne contrôlerions pas suffisamment les prix. La Ville acquiert de nombreux logements par la voie du droit de préemption. Dans ce cas, la Ville a le choix entre acheter ou ne pas acheter. Nous avons toujours acquis les biens immobiliers achetés aux enchères à un prix très raisonnable. Les logements VEFA achetés par la Ville sont parfois très inférieurs au prix du marché. Monsieur le conseiller Weidig devrait donc enfin cesser de prétendre que nous ne faisons pas estimer les prix correctement. Il convient en outre de noter que de nombreux professionnels de l'immobilier appellent nos services pour savoir quels sont les prix raisonnables. J'ai pleinement confiance dans les fonctionnaires de la Ville et je suis convaincu qu'ils accomplissent correctement leur travail.

Monsieur le conseiller Weidig peut consulter la liste des propriétés de la Ville. Nous ne procéderons toutefois pas à une évaluation des propriétés. Comme les prix varient constamment, nous devrions constamment procéder à des adaptations. Le personnel de notre service fait preuve d'un grand engagement et a beaucoup de travail pour établir des conventions. Nous ne le chargerons donc pas d'établir des statistiques qui, au final, ne serviraient à rien. Nos collaborateurs ont des choses bien plus importantes à faire. Ce qui nous importe, c'est que les projets importants avancent.

Les recettes de la Ville dépendent dans une large mesure de la compétitivité et de l'attractivité du site économique luxembourgeois. Je souhaiterais que l'opposition fasse parfois des propositions pour que la Ville reste attractive et compétitive, pour que nous puissions continuer à avoir une place financière performante, car la concurrence ne dort pas. C'est une préoccupation que j'ai en tant qu'échevin des finances, car la place financière de Luxembourg joue un rôle important, non seulement pour notre pays, mais aussi pour la Ville. La situation financière de la Ville reste bonne. La Ville dispose de réserves substantielles qui lui permettraient également de surmonter une crise.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Monsieur le conseiller Weidig a demandé si le collègue échevinal s'était donné une stratégie. Je me souviens très bien de l'année 1982. Pendant deux ans, l'administration communale de la Ville a complètement gelé les embauches. Les membres du personnel qui partaient à la retraite n'étaient pas remplacés. Nous avons géré cela calmement. Nous voulions être sûrs de pouvoir payer les salaires des employés. À partir de 1984, l'économie s'est rétablie et les finances de la Ville se sont également redressées. La commune de Luxembourg est résiliente et peut réagir rapidement aux évolutions, notamment parce que nous sommes en dialogue avec nos services. Nos limites actuelles ne se situent pas au niveau des finances, mais sont liées au problème de pourvoir les postes créés, notamment dans les crèches et les foyers scolaires. Presque chaque semaine, la Ville publie des offres d'emploi dans la presse écrite. Souvent, ces offres d'emploi doivent être renouvelés après 15 jours, car nous n'avons pas pu pourvoir les

postes avec des personnes disposant de la formation requise. La Ville est résiliente et si nous continuons à être attentifs et à réagir de manière raisonnable et prévoyante à l'évolution de la Ville et aux problèmes qui se posent, je ne suis pas inquiète pour les années à venir.

Je connais beaucoup de personnes qui ne sont ni issues de la classe supérieure ni de la classe moyenne et qui ont réussi à acquérir un logement en propriété, notamment grâce aux aides de l'État. La Ville et la SNHBM (Société nationale des habitations à bon marché) poursuivront leurs efforts pour que cela reste possible à l'avenir. Dans le courant de l'année 2026, nous pourrions mettre sur le marché locatif les beaux logements du quartier de Merl. Monsieur le conseiller Radoux a mentionné les chiffres importants concernant les investissements prévus. Jusqu'à présent, la Ville a acquis plus de 200 logements VEFA.

## X ADAPTATION DU RÈGLEMENT-TAXE

Le conseil communal est appelé à approuver une adaptation de l'article 1 « Musées de la Ville de Luxembourg » du chapitre B-1 « Etablissements culturels » de la partie « B – Culture ».

*L'adaptation proposée est approuvée à l'unanimité.*

## XI SUBSIDES

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Le dossier est à nouveau renvoyé à la commission des subsides.

## XII AFFAIRES JUDICIAIRES

**Madame Linda GAASCH (déi gréng)** : Il est frappant de constater que certains débiteurs sont des noms connus qui ne sont pas forcément connus pour ne pas avoir d'argent. L'un de ces débiteurs doit une somme considérable à la Ville, ce qui soulève la question des raisons pour lesquelles une action en justice est engagée.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Il existe aussi des « grosses pointures » qui ne sont pas toujours bien organisés, et on ne peut qu'espérer que cela ne cache pas des problèmes encore plus importants. Avant d'en arriver à une action en justice, des rappels de paiement sont toujours envoyées à plusieurs reprises aux débiteurs concernés.

*Le conseil communal autorise le collègue échevinal à ester en justice dans différentes affaires.*

## XIII OFFICE SOCIAL

La décision du conseil d'administration de l'Office social de créer un poste administratif est approuvée à l'unanimité.

## XIV CRÉATION, SUPPRESSION ET CONVERSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à donner son accord pour la création de postes dans les services suivants : Service Forêts (1 poste), Service Logement (3 postes), Service Parcs (3 postes). Il est également appelé à approuver la suppression de trois postes à la Photothèque ainsi que la conversion de deux postes à la Photothèque et d'un poste au Service Forêts et au Service Parcs.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng)** : Je salue le fait que des recrutements aient été décidés en vue de la création d'espaces verts supplémentaires sur le territoire de la Ville, entre autres dans le cadre de l'action « 30.000 arbres ». La plantation d'arbres et la végétalisation de la ville en général sont des mesures importantes pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur et pour renforcer la résilience climatique.

*Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.*

## DÉMISSION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LINDA GAASCH EN TANT QUE CONSEILLÈRE COMMUNALE

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Madame la conseillère Gaasch a demandé de pouvoir adresser quelques mots au conseil communal en fin de séance, car nous avons tous lu que Madame Gaasch a pris la décision de ne pas aller au bout de son mandat de conseillère communale.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng)** : Nous sommes presque à mi-parcours du mandat actuel. J'ai décidé de faire une pause politique pour des raisons personnelles et de démissionner de mon mandat de conseillère communale de la Ville de Luxembourg. Ce n'est pas la fin de mon engagement politique et nous allons certainement encore nous croiser ici et là. Je resterai membre de la commission de l'environnement.

Monsieur Fabricio Costa me succédera. Je connais Fabricio Costa comme une personne compétente et engagée, que j'apprécie beaucoup personnellement. Je lui souhaite beaucoup de succès dans sa future tâche.

Comme il s'agit d'une pause et non d'un départ, je ne vais pas faire un long discours. Durant les presque sept années où j'ai été membre du conseil communal, il s'est passé beaucoup de choses. Certains projets ont été soutenus par tous les groupes politiques. Mais il y a aussi eu des projets pour lesquels les avis divergeaient et pour lesquels nous, déi gréng, avons toujours fait part de manière constructive de nos doutes et de nos propositions d'amélioration. Je suis fière du travail que j'ai accompli avec mon groupe au sein du conseil communal.

Je tiens à remercier tous les citoyens et citoyennes qui aident à façonner notre ville. Au cours des sept années passées, plusieurs personnes qui m'ont approché m'ont impressionné. Je pense par exemple à une personne habitant au quartier de Cessange, qui m'a informée qu'elle soupçonnait l'utilisation de pesticides dans les champs donnés en location par la Ville, malgré l'obligation de les cultiver sans pesticides. C'est en partie grâce à son engagement que les champs ont été contrôlés et qu'ils seront désormais, espérons-le, cultivés sans pesticides. Un grand merci à cette citoyenne et à tous ceux qui ont remarqué des insuffisances dans leur rue, leur quartier, leur commune, qui m'ont écrit et nous ont écrit pour attirer l'attention sur ces problèmes.

Mes sincères remerciements vont également aux syndicats d'intérêts locaux qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à nous faire connaître les réalités de leur quartier et à nous proposer des améliorations.

Je voudrais adresser un remerciement tout particulier à mes collègues du groupe déi gréng. Ce fut un grand plaisir de travailler avec eux au cours des années passées. Merci également à la section déi gréng, que je trouve tout simplement géniale, ainsi qu'à mon parti, sans lequel je ne serais pas devenue membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg.

Lorsque j'ai prêté serment en tant que conseillère communale en 2019, j'étais préoccupée par une série de défis auxquels nous devons faire face en tant que communauté mondiale, mais aussi en tant que commune. Malheureusement, le nombre de défis n'a pas diminué depuis. Le recul de l'Europe dans la lutte contre la crise climatique, avec par exemple le paquet Omnibus, les reculs en matière d'égalité des sexes et la rhétorique venue de l'étranger, avec des agents ICE des États-Unis qui bafouent systématiquement les droits de l'homme, ne sont que quelques-uns des sujets d'actualité qui me préoccupent beaucoup. Mais je crois en l'humanité et en ce que nous pouvons accomplir ensemble. Plutôt que d'évoquer tout ce qui n'est pas fait et ce qui pourrait être fait de plus dans le monde et aussi au niveau de la Ville, je tiens à remercier brièvement et du fond du cœur tous ceux qui, à Luxembourg-Ville et au-delà, s'engagent pour des villes et un avenir où il fait bon vivre, pour un engagement accru en faveur de l'environnement et du climat. Je voudrais également remercier tous ceux qui s'engagent pour que notre société se soude au lieu de se diviser. Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui s'engagent contre le fascisme et pour l'égalité de tous les êtres humains.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Nous avons pour tradition d'être une grande famille. Tous ceux qui ne sont plus membres du conseil communal sont invités à l'occasion des grandes fêtes que nous célébrons ensemble, et nous serions heureux de vous revoir à de telles occasions. Nous avons tous vu que vous vous êtes engagée corps et âme pour les causes qui vous tiennent à cœur et qui nous tiennent également à cœur.

#### Lotissements de terrains

En sa séance du 26 janvier 2026, le conseil communal a marqué son accord, sous le point « Urbanisme », avec plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 14 février 2026 et publiés sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).

#### Règlement-taxe

En sa séance du 26 janvier 2026, le conseil communal a arrêté nouvellement l'article 1 « Musées de la Ville de Luxembourg » du chapitre B-1 « Etablissements culturels » de la partie « B – Culture » du règlement-taxe. La délibération afférente a été approuvée par Monsieur le ministre des Affaires intérieures en date du 4 mai 2026. La décision a été portée à la connaissance du public par avis au public du 11 mai 2026. Le règlement-taxe peut être consulté sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).